



Co-funded by
the European Union



german
cooperation

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



Ziviler Friedensdienst
Service civil pour la paix

nexus



Conflits liés à l'usage, à l'accès et à la répartition des ressources naturelles à Dosso, Niger

Une analyse systémique des conflits

Implemented by

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sommaire

1. Introduction.....	5
2. Méthodologie.....	8
2.1 Interviews qualitatives semi-directives.....	8
2.2 Pensée systémique : l'analyse des conflits.....	9
2.3 Limites du travail de recherche.....	10
3. Contextualisation et gestion des ressources.....	11
3.1 Niger : agriculture et élevage.....	11
3.1.1 Le Code rural et l'ordonnance de 2010.....	13
3.1.2 Structures de gestion des ressources au niveau national.....	14
3.2 Dosso : les communes de Falmèye et Farrey.....	15
3.2.1 Le schéma d'aménagement foncier (SAF).....	17
3.2.2 Structures et acteur·rice·s de la gestion des ressources naturelles.....	18
4. Analyse des conflits.....	20
4.1 Conflit et vision de paix.....	20
4.2 Analyse des acteurs à Dosso.....	20
4.2.1 Groupes d'acteurs primaires.....	20
4.2.1.1 Agriculteur·rice·s.....	20
4.2.1.2 Pasteur·e·s/transhumant·e·s.....	22
4.2.2 Acteurs secondaires.....	23
4.2.2.1 Autorités coutumières et représentants religieux.....	23
4.2.2.2 Autorités politiques.....	24
4.2.2.3 Acteur·rice·s de la société civile.....	24
5. Analyse systémique des conflits.....	25
5.1 Analyse systémique des conflits à Dosso.....	26
5.1.1 FD 1 : Insuffisance de la (mise en œuvre de la) gestion étatique des ressources.....	26

5.1.2	FD 2 : Affectation non respectée et usage illégal des terres	29
5.1.3	FD 3 : Insuffisance des mécanismes d'usage durable des ressources	32
5.1.4	FD 4 : (Perception d'une) inégalité dans l'accès aux ressources naturelles....	33
5.1.5	FD 5 : Insuffisance de la gestion du foncier pastoral par les autorités coutumières	34
5.1.6	Bilan intermédiaire et recommandations générales	35
5.1.7	Acteur·rice·s de paix	36
5.1.8	Point d'intervention 1 : Insuffisance de la (mise en œuvre de la) gestion étatique des ressources	36
5.1.9	Point d'intervention 2 : Affectation non respectée et usage illégal des terres..	37
5.1.10	Point d'intervention 3 : Insuffisance des mécanismes d'usage durable des ressources	38
5.1.11	Point d'intervention 4 : (Perception d'une) inégalité dans l'accès aux ressources naturelles	39
5.1.12	Point d'intervention 5 : Insuffisance de la gestion du foncier pastoral par les autorités coutumières.....	39
5.2	Farrey	40
5.2.1	FD 1 : Absence d'acceptation du droit foncier par les autorités coutumières ..	40
5.2.2	FD 2 : Volonté de maintenir la situation d'hégémonie sociale des agriculteur·rice·s	41
5.2.3	FD 3 : Crainte de discrimination des agriculteur·rice·s	43
5.2.4	FD 4 : Insuffisance de sécurisation des aires pastorales	44
5.2.5	Bilan intermédiaire et recommandations générales	45
5.2.6	Acteur·rice·s de paix	45
5.2.7	Point d'intervention 1 : Absence d'acceptation du droit foncier par les autorités coutumières	46
5.2.8	Point d'intervention 2 : Volonté de maintenir la situation d'hégémonie sociale des agriculteur·rice·s.....	46

5.2.9	Point d'intervention 3 : Crainte de discrimination des agriculteur·rice·s	47
5.2.10	Point d'intervention 4 : Insuffisance de sécurisation des aires pastorales.....	47
5.3	Karel-Koissy	48
5.3.1	FD 1 : Insuffisance de puits pastoraux	48
5.3.2	FD 2 : Dégâts champêtres dus aux pasteur·e·s	50
5.3.3	Bilan intermédiaire et recommandations.....	51
5.3.4	Acteur·rice·s de paix	51
5.3.5	Point d'intervention 1 : Insuffisance des infrastructures pastorales.....	52
5.3.6	Point d'intervention 2 : Dégâts champêtres dus aux pasteur·e·s	53
6.	Recommandations pour la mise en œuvre du projet.....	53
6.1	Activités pour les deux groupes	53
6.2	Associer infrastructure et sensibilisation	54
6.3	Le dialogue, principe fondamental	54
7.	Conclusion.....	55
8.	Bibliographie.....	57
Annexe	59
A.	Liste des partenaires interrogés.....	59
B.	Questionnaire	60
C.	Analyse systémique des conflits : illustration	Erreur ! Signet non défini.

1. Introduction

Au cours des dernières décennies, le nombre de conflits¹ liés à l'accès et à l'usage des ressources naturelles n'a cessé d'augmenter². De plus en plus, on voit dans les conflits liés aux ressources l'un des risques centraux pour la sécurité dans les décennies à venir. L'attention internationale est actuellement attirée notamment par des conflits interétatiques tels que celui concernant le projet éthiopien du barrage de la Renaissance (GERD), qui a suscité de vives tensions entre l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte à propos de la répartition internationale des eaux du Nil. Mais, même s'ils occupent une place moins en vue sur la scène internationale, ce sont surtout les conflits existant au niveau local qui, par leur caractère quotidien et pluridimensionnel, dominent les conflits liés aux ressources naturelles. Surtout lorsque les parties en conflit sont en désaccord sur la gestion, la propriété, la répartition et la protection des ressources naturelles et que les mécanismes sociaux et institutionnels de règlement de ces conflits font défaut, il y a là un substrat propice à des conflits manifestes complexes entre les groupes d'utilisateurs. Sur le continent africain notamment, quand il y a un contexte de croissance démographique galopante et de terrorisme, il y a lieu de se prévenir contre une recrudescence des conflits violents entre groupes d'utilisateurs des ressources naturelles. De plus, depuis quelques années, l'appréhension des effets négatifs du changement climatique, qui joue un rôle de multiplicateur des risques, a suscité l'attention des milieux scientifiques³. Dans une allocution à l'Union africaine en mars 2021, le président kenyan M. Uhuru Kenyatta a appelé la communauté internationale à reconnaître les risques de prolifération des foyers de conflits socio-politiques et économiques attisés par les effets du changement climatique, afin de faire face aux graves effets de ce changement climatique sur le continent africain.

Dans le cadre de conflits liés aux ressources au niveau local, ce sont de plus en plus les conflits entre agriculteur·rice·s⁴ et pasteur·e·s (mobiles) qui retiennent l'intérêt. C'est surtout la zone du Sahel qui à cet égard se trouve au premier plan⁵, puisque le pastoralisme et l'agriculture y représentent les sources de revenus dominantes des communautés

¹ Ce document définit les conflits comme suit : « faits sociaux impliquant aux moins deux parties (individus, groupes, États, etc.), basés sur des différences de situation sociale et/ou sur des différences de constellation d'intérêts des parties en conflit » (Bonacker/Imbusch, 2010: 69).

² cf. le baromètre des conflits (2020) du Heidelberger Institut für internationale Konfliktforschung.

³ cf. Climate Security Expert Network (2021) : Climate-Fragility Risk Factsheet. The Sahel, p. 1, disponible en ligne à :

https://climate-security-expert-network.org/sites/climate-security-expert-network.org/files/documents/csen_climate_fragility_factsheet_the_sahel.pdf.

⁴ Le présent document fait autant que possible usage de formes neutres. À défaut, il recourt au « point médian », pour autant que cette graphie n'entrave pas trop la lecture, afin d'inclure toutes les identités de genre.

⁵ cf. Turner, M. D./Ayantunde, A. A./Patterson, E. D./Patterson, K. P. (2006) : Farmer-herder relations and conflict management in agro-pastoral zone of Niger.

essentiellement rurales et que les conflits violents entre les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles ne cessent d'augmenter. Au sud du Niger aussi, dans la région de Dosso, des conflits d'intérêts se multiplient entre pasteur·e·s (principalement mobiles) et agriculteur·rice·s. Dès à présent, des confrontations portant sur l'accès et l'usage des pâturages et des points d'eau s'y produisent de plus en plus souvent⁶. Eu égard aux nombreux multiplicateurs de risque de conflit, qui renforcent la vulnérabilité des groupes d'utilisateurs et attisent l'intensification des dynamiques de conflit entre les groupes d'utilisateurs, de nombreux projets nationaux et internationaux se sont donné pour mission de trouver des approches adaptées et durables qui contribuent à la transformation des conflits liés aux ressources entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s et qui améliorent la gestion des ressources face à des conditions d'ensemble propres à aggraver ces conflits. Étant donné la complexité des dynamiques de conflit au Niger, c'est surtout une démarche globale et systématique qui est nécessaire pour briser les lignes de conflit et contribuer à une spirale positive en faveur de la paix.

Le Service civil pour la paix (SCP) au Niger, conjointement avec le projet FREXUS de la GIZ « Améliorer la sécurité et la résilience au changement climatique dans les contextes fragiles à travers le nexus Eau-énergie et sécurité alimentaire », s'attache lui aussi à briser les dynamiques de conflit dans la région de Dosso, et plus précisément dans les communes de Farrey et Falmèye, en suivant une démarche pluridimensionnelle dépassant la perspective d'une cause unique, le but étant de renforcer la résilience de la population locale face à d'éventuels futurs foyers de conflit. Il s'agit par cette synergie d'impulser des activités de projet d'ampleur globale, tenant compte des besoins locaux et prêtant attention au contexte écologique, mais aussi culturel et socio-économique.

Pour concourir aux objectifs du projet SCP-FREXUS, il est important de commencer par mieux cerner, grâce à une analyse des conflits, les lignes de conflit dans la région de Dosso et dans les zones d'intervention. Une démarche systématique est essentielle non seulement pour dégager des réflexions stratégiques, mais aussi pour définir pour la prochaine phase du projet des propositions opérationnelles correspondant aux besoins de la population locale. La démarche systémique d'analyse des conflits permet en outre de mettre en relation les dynamiques de conflit et d'éclairer la dynamique du système global, ainsi que de reconnaître le caractère hautement complexe et multidimensionnel des systèmes de conflit.

Le projet SCP-FREXUS se concentrant sur les conflits liés aux pâturages pastoraux de Karel et Farrey, une région du Dosso caractérisée par la production agricole, l'analyse des conflits

⁶ Interviews avec Moriben et Fnen Daddo, Niamey, 2021.

qui suit sera axée sur les dynamiques de conflit entre pasteur·e·s mobiles et agriculteur·rice·s, groupes engagés dans un processus permanent de négociation relatif aux ressources naturelles en général et à l'accès et à l'usage des aires pastorales en particulier. Cela ne revient nullement à nier qu'il existe aussi des dynamiques de conflit entre d'autres groupes d'utilisateurs des ressources naturelles. La présente étude ne les prendra cependant en considération que dans la mesure où leur rôle est essentiel pour les dynamiques de conflit dans la zone d'intervention.

Pour faciliter la compréhension des résultats de l'analyse systématique des conflits tout comme des recommandations qui en sont issues, la première étape consistera en un exposé de la méthodologie sur laquelle l'étude se fonde. Cet exposé sera suivi d'une mise en contexte. Nous commencerons par présenter le Niger et la situation relative aux ressources naturelles en général et par référence au pastoralisme⁷ et à l'agriculture en particulier. Il s'agira ensuite de spécifier le cadre juridique de l'usage et de la gestion des ressources naturelles et les mécanismes de règlement des conflits qui prévalent au niveau national. La même approche sera alors appliquée pour la région de Dosso et la zone d'intervention de Farrey, dans la commune de Farrey, ainsi que pour Karel, dans la commune de Falmèye. Cette description, suivie de l'éclatement systématique entre acteur·rice·s et entre causes des conflits, permettra de puiser dans les connaissances de fond. Avant l'exposé systématique des causes des conflits, une analyse des acteurs sera menée dans le but d'appréhender leurs relations mutuelles, de mieux comprendre la motivation et la logique de leurs actions et de dégager les rapports de force. Ce sont alors trois analyses systématiques des conflits qui suivront pour les régions de Dosso, Farrey et Karel. Il s'agira surtout de parvenir à une compréhension plus approfondie de la relation entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s, groupes sur lesquels l'analyse se concentre. Il convient de noter que le recours aux termes généraux « pasteur·e·s » et « agriculteur·rice·s » ne revient jamais à désigner l'intégralité de chacun de ces groupes. Ce raccourci linguistique permet cependant de simplifier l'exposé et de mieux appréhender dans leur complexité les dynamiques de conflit. Des recommandations seront enfin formulées en vue d'éventuelles interventions et de rencontres ultérieures ; elles constitueront la base de la prochaine phase du projet.

⁷ Le pastoralisme est un mode d'élevage basé sur des déplacements saisonniers des pasteur·e·s avec leur bétail afin de trouver pour les animaux les meilleurs pâturages et les meilleurs points d'eau possibles.

2. Méthodologie

2.1 Interviews qualitatives semi-directives

La méthode d'enquête était concentrée sur des interviews qualitatives semi-directives répondant au principe : « de façon aussi ouverte que possible, aussi structurante que nécessaire »⁸. Le caractère structuré de l'interview a autorisé tant une concentration sur l'objet de la recherche que la comparabilité des résultats grâce aux blocs thématiques qu'elle prévoyait. Son caractère ouvert a par ailleurs permis de donner une place au cours de l'interview aux structures mentales sociales des personnes interrogées et à leurs priorités thématiques. Un élément central des interviews réalisées était le guide d'interview (voir annexe A : Guide d'interview), qui a présidé à l'agencement de leur déroulement. Les blocs thématiques et les questions du guide d'interview résultaient de l'étude de la littérature scientifique et de discussions avec le consultant et des collègues ; ils ont été en permanence adaptés au contexte au cours de la réalisation des interviews avec les groupes d'acteurs. La structure et le choix des questions de l'interview étaient centrés sur le désir de dégager de façon systématique les dynamiques de conflit s'esquissant à plusieurs niveaux et d'établir des corrélations entre les champs thématiques. Un stimulus ouvert de narration devait impulser le déroulement de l'entretien, les questions se concrétisant « du général au particulier » au cours de l'interview⁹. Les questions directrices étaient assorties de sous-questions ou demandes de renseignements potentielles. Les questions ont été adaptées de façon flexible au fil de l'entretien avec les personnes interrogées, mais en prenant bien soin de couvrir les blocs thématiques pertinents. En outre, on s'est attaché par une écoute attentive à accorder suffisamment de latitude aux personnes interrogées pour que leurs thèmes propres soient pris en considération. Les interviews ont été menées entre novembre 2020 et mars 2021 à Niamey. La mission à Dosso en vue de mener les interviews avec les acteur·rice·s au niveau régional et local a été effectuée entre le 21 et le 31 janvier avec le consultant Abdoul Karim Mamalo et accompagnée par Omar Manga. Une liste de toutes les personnes interrogées figure en annexe A: Liste des partenaires interrogés.

⁸ Helfferich, Cornelia (2014) : Leitfaden- und Experteninterviews. In : Bauer, Nina/Blasius, Jörg (éd.) : Handbuch Methoden der empirischen Sozialforschung, Springer Fachmedien, Wiesbaden, p. 559 sq.

⁹ Przyborski, Aglaja/Wohlrab-Sahr, Monika (2014) : Qualitative Sozialforschung. Ein Arbeitsbuch, tome 4, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, Munich, p. 129.

1.2 Pensée systémique : l'analyse des conflits

En vue de décrypter de manière résolue et compréhensible les dynamiques de conflit dans la région de Dosso et dans les régions d'intervention, le choix a porté sur une analyse systémique des conflits sous forme d'approche analytique intégrative. Les informations de l'analyse sont basées sur les données collectées dans les interviews. L'avantage d'une analyse systémique réside dans une « façon de voir des interconnexions entre structures, comportements et relations qui puisse nous aider à identifier les causes sous-jacentes et à découvrir des opportunités d'impulser un changement positif »¹⁰. Les analyses systémiques des conflits conviennent particulièrement pour les dynamiques de conflit qui marquent de façon durable le vécu réel de la population et où les démarches de résolution des conflits déjà menées ont jusqu'ici échoué. L'analyse fournit des éléments de base aux acteur·rice·s qui veulent agir dans ou sur les systèmes de conflit. L'avantage d'une analyse systémique réside dans le fait que les causes des conflits ne sont pas examinées séparément, mais présentées dans un contexte dynamique. Leur liaison est établie visuellement. Cela permet en outre, si des interventions sont prévues, de prendre en considération les conséquences des activités envisagées sur l'ensemble du système de conflit et de prévenir des conséquences négatives imprévues. Cela ne garantit bien sûr pas le succès de la mise en œuvre d'un projet, mais n'en constitue pas moins un fondement salutaire pour appréhender les corrélations entre les facteurs de conflit, leurs causes et leurs conséquences en vue des prochaines étapes de la transformation des conflits.

Afin d'établir une analyse systémique de conflit, nous avons recouru aux approches analytiques traditionnelles des analyses de conflit. Après une analyse des interviews et un échange de vues et une discussion approfondis avec nos partenaires, nous avons commencé par élaborer une « vision de paix » générale afin de parvenir à saisir la situation positive telle qu'elle est recherchée pour l'avenir. Nous avons ensuite effectué une cartographie des acteurs afin d'appréhender les relations entre les groupes d'acteurs. Une fois les principales parties et les acteur·rice·s secondaires du conflit identifiés, nous avons ensuite élaboré une analyse des parties prenantes visant à représenter les positions, les intérêts, les besoins et les rapports mutuels¹¹. Nous nous sommes alors consacrés à l'établissement de l'analyse systémique de conflit. Il s'agissait dans ce cadre d'établir trois analyses différentes. Tout d'abord pour la région de Dosso, afin de pouvoir cerner le contexte nigérien et aussi pour tirer de l'étude une

¹⁰ Collaborative Learning Projects (CDA) (2016): Designing Strategic Initiatives to Impact Conflict Systems: Systems Approaches to Peacebuilding. A Resource Manual. Cambridge, MA, p 3.

¹¹ Pour en savoir plus, voir : Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict GPPAC (2017): Conflict Analysis Framework: Field Guidelines and Procedures, La Haye, Pays-Bas.

valeur ajoutée à l'intention de groupes externes d'acteurs pouvant utiliser l'analyse comme fondement de leurs activités de projet. Et d'autre part, nous avons élaboré pour les régions d'intervention du projet SCP-FREXUS deux autres analyses qui considèrent le contexte local spécifique.

Dans le cadre d'une discussion commune, nous avons tout d'abord identifié les facteurs du conflit, puis dégagé les « facteurs déterminants » (FD) des conflits. Un FD est « une dynamique ou un élément sans lesquels le conflit n'existerait pas ou serait entièrement différent »¹². Nous avons ensuite identifié sous forme de tableau les causes et les conséquences de chaque FD. Les FD représentent la base de l'établissement des « boucles (causales) » qui constituent l'analyse systémique de conflit. Dans une analyse systémique de conflit, on postule que, dans des « boucles de renforcement », le facteur A renforce le facteur de conflit B, qui dans la pensée systémique renforce à son tour d'autres dynamiques de conflit. Il peut tout aussi bien affaiblir des dynamiques de conflit, on parle alors de « boucles d'équilibrage ». Les boucles doivent toujours être fermées et ne doivent pas recouper d'autres boucles ni facteurs de conflit. Le résultat est constitué de trois systèmes de conflit englobant différents sous-systèmes qui se renforcent¹³.

1.3 Limites du travail de recherche

Le travail de recherche s'est effectué en coopération avec un consultant et avec l'organisation partenaire du SCP, FNEN Daddo. Ainsi a-t-il été possible d'établir le contact non seulement avec les principaux groupes d'acteurs à Niamey et Dosso, mais aussi avec la population locale à Karel et Farrey. Toutefois, du fait des consignes de sécurité, seuls les entretiens de Niamey ont eu lieu en ma présence personnelle. Les interviews de Dosso et de la région d'intervention ont été menées par le consultant et facilitées par FNEN Daddo. De ce fait, les informations de la présente étude relatives aux dynamiques de conflit au niveau local sont basées sur des documents de travail opérationnels, qui toutefois sont sans prétention scientifique, et sur des entretiens et des discussions détaillés avec le consultant et l'organisation partenaire FNEN Daddo. Il convient en outre de noter que lors de ses interviews, le consultant était accompagné d'un représentant d'une organisation de pasteurs. Cela peut avoir altéré les réponses aux questions notamment au niveau du village, puisqu'on ne sait pas exactement à quel point le groupe des agriculteur-rice-s a pu exprimer ouvertement ses besoins. On ne saurait par

¹² cf. [ARK Group DMCC](#) (2016) : *The Syrian conflict: A systems conflict analysis*.

¹³ Pour en savoir plus, voir : Collaborative Learning Projects (CDA) (2016) : *Designing Strategic Initiatives to Impact Conflict Systems: Systems Approaches to Peacebuilding. A Resource Manual*. Cambridge, MA.

ailleurs contester que l'analyse ait été menée dans la perspective d'une chercheuse européenne et qu'ainsi socialisation et contexte culturel ont pu altérer la perception des dynamiques de conflit. Nous avons essayé de remédier à cette problématique par la coopération avec le consultant et les partenaires locaux ainsi que par de nombreuses discussions et confirmations reçues. Il importe de retenir pour conclure que cette étude ne prétend pas constituer un travail scientifique. Il s'agit bien davantage d'un document de travail permettant aux acteur-ric-e-s de cerner le contexte des conflits de Dosso et d'aider à définir d'éventuelles activités de projet.

3. Contextualisation et gestion des ressources

Nous allons maintenant examiner le Niger en général et plus particulièrement la région de Dosso avec les communes de Falmèye et Farrey de la zone d'intervention retenue. D'une part, nous attacherons notre attention au développement social et aux ressources et, d'autre part, nous nous concentrerons sur les domaines économiques importants de l'agriculture et de l'élevage mobile au Niger. Pour comprendre les fondements de la gouvernance des ressources au Niger, nous présenterons ensuite les bases juridiques de l'accès, de l'usage, de la préservation et de la répartition des ressources naturelles au niveau national et régional ainsi que local. Nous cernerons de même les structures et les groupes d'acteurs qui jouent un rôle dans l'application des lois et le règlement des conflits dans le cadre des confrontations autour des ressources naturelles.

3.1 Niger : agriculture et élevage

Le Niger, pays enclavé d'une superficie de 1 267 000 km², est l'un des plus grands pays d'Afrique. Avec la plus forte croissance démographique mondiale (3,8 %), on escompte que d'ici à 2050, la population aura triplé pour passer d'environ 20 millions à plus de 60 millions d'habitants.

C'est un pays agricole, mais dont la superficie est constituée aux trois quarts de déserts ou de régions désertiques. Même si l'on parle du Niger comme d'un pays agricole, les surfaces agricoles ne représentent que 36 % de sa superficie¹⁴. Le secteur économique prédominant au Niger est le secteur primaire, qui représente près de 40 % du PIB et comprend l'élevage,

¹⁴ cf. Banque mondiale : Agricultural land (% of land area), Niger, 2018, <https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.TOTL.K2?locations=NE>.

l'agriculture, la pêche et la foresterie¹⁵. Une grande partie de la population nigérienne tire sa subsistance de ces sources de revenus. Même si l'économie du secteur primaire est fortement tributaire des conditions climatiques, elle semble n'être pas placée sous une mauvaise étoile. En effet, une bonne part de l'agriculture est basée sur l'irrigation pluviale. La facilité d'accès aux eaux souterraines donne la possibilité d'augmenter la production agricole par l'irrigation et d'intensifier les cultures. Parallèlement à l'agriculture, l'élevage apporte au PIB une contribution significative de plus de 10 %.

Le rôle central de l'usage des ressources naturelles comme moyen de subsistance caractérise l'importance de celles-ci pour le Niger et la population. En matière d'usage des ressources naturelles, le Niger est divisé en deux parties. La limite nord des cultures suit une ligne horizontale traversant le pays et le divisant en deux zones. Au nord de la limite de sécheresse agronomique du Niger, le pays est décrit comme une zone pastorale (pluviosité annuelle inférieure à 200 mm). Cette division a été établie dès 1961 par la loi n° 61-05 et complétée par l'article 7 de l'ordonnance de 2010. Le nord du Niger est donc caractérisé par un élevage extensif. À la fin de la saison des pluies, les pasteur-e-s passent du nord vers le sud. Les changements climatiques dans le nord du Niger entraînent toutefois un tarissement croissant des puits et une tendance à un mouvement toujours plus précoce des transhumants vers le sud¹⁶. L'agriculture est fondamentalement interdite dans la zone pastorale, mais les conditions climatiques n'y sont pas non plus favorables. Néanmoins, les agriculteur-riche-s étendent de plus en plus leurs champs vers le nord afin d'augmenter leurs récoltes. Le sud du Niger est classé zone agricole en raison de sa pluviosité plus élevée. Les aires pastorales et les couloirs de transhumance n'en marquent pas moins le sud du pays. Ces enclaves pastorales déclarées constituent la base de l'élevage mobile en Afrique de l'Ouest.

Le Niger est très fortement marqué par un élevage (mobile) appelé transhumance. Il s'agit de déplacements saisonniers des pasteur-e-s et des troupeaux à la recherche d'eau et de pâturages. C'est souvent une partie seulement de la famille qui se déplace, les pasteur-e-s revenant à intervalles réguliers auprès de leur famille restée sédentaire.

Dans le contexte nigérien, l'élevage mobile signifie que les pasteurs suivent la pluie, passant du nord au sud et retournant au nord au changement de saison. Ils vont souvent jusqu'au

¹⁵ cf. Banque mondiale : (sq. km), Niger, 2018, <https://data.worldbank.org/indicator/SL.LND.TOTL.K2?locations=NE>.

¹⁶ cf. Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (2021) : Suivi des mouvements de transhumance (TTT). Région du Liptako Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger). Alertes, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DRAFT_Dashboard_TTT_BFA_TRIMESTRE4_2020_FINAL.pdf.

Bénin ou au Burkina Faso. Ces mouvements migratoires sont appelés « transhumance transfrontalière ». Les animaux sont surtout des bovins, des ovins, des caprins ou des camélidés. Les pasteur·e·s ou transhumant·e·s partent normalement chaque année à un moment déterminé par le cycle des saisons sèche et pluvieuse à la recherche de points d'eau et de meilleurs pâturages. Le Niger, y compris la zone agricole, est ainsi caractérisé par une infrastructure pastorale, des couloirs de transhumance¹⁷ et des aires pastorales dont l'existence revêt une considérable importance pour l'élevage mobile depuis le nord du Niger vers le sud jusqu'au Bénin ou au Burkina Faso. Une autre particularité du Niger est le changement saisonnier des droits d'usage des terres. Selon le processus fixé par le Code rural, après la récolte, les surfaces agricoles sont converties pendant six mois en aires pastorales à partir d'une date fixée par la population en concertation avec les autorités politiques et locales, et elles sont ainsi officiellement accessibles aux pasteur·e·s et à leurs animaux.

3.1.1 Le Code rural et l'ordonnance de 2010

Le Code rural a été institué en 1993 sur la base de l'ordonnance 93-015. Instrument juridique et institutionnel, le Code rural constitue le fondement de la gestion, de l'usage, de l'accès et de la préservation des ressources naturelles au Niger. Il s'impose à tou·te·s les acteur·rice·s et concrétise les règles et les lois régissant surtout les secteurs de production de l'agriculture et de l'élevage. Le Code rural a été complété par de nombreuses ordonnances. Un document essentiel pour la présente étude est l'ordonnance 2010-029, qui établit le fondement juridique du pastoralisme. L'ordonnance constate l'importance de l'élevage mobile et assure aux pasteur·e·s le droit à la mobilité. En même temps, l'ordonnance souligne que les aires pastorales sont accessibles au public et sont administrées par l'État. Cette précision est très importante pour l'analyse des dynamiques de conflit présentée dans la présente étude. L'ordonnance définit le statut et les droits et devoirs fondamentaux des pasteur·e·s, les pistes pastorales, l'accès aux ressources naturelles, les règles de désignation d'aires pastorales et les sanctions en cas de non-respect des droits des pasteur·e·s. Ces deux documents peuvent être considérés comme des points de départ juridiques pour la résolution des conflits entre les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.

¹⁷ Couloir de transhumance : piste ou chemin destiné aux troupeaux et servant à atteindre diverses zones de pâturages.

3.1.2 Structures de gestion des ressources au niveau national

Outre les dispositions juridiques régissant l'usage des ressources et leur accès, il existe aussi au niveau national de nombreuses structures visant à assurer une gouvernance durable et équitable des ressources et jouant pour l'analyse des dynamiques de conflit ci-après un rôle central en tant que mécanismes de règlement des conflits. Les principales structures sont indiquées ci-dessous.

Comité national du Code rural

Le Comité national du Code rural a été créé sur le fondement juridique du Code rural. Il est un organe essentiel de l'administration foncière au niveau national. Le Comité est chargé de l'élaboration, de la vulgarisation et du suivi de l'application des principes d'orientation du Code rural. À la différence du Secrétariat permanent, qui est l'organe exécutif, il assume une fonction de structure consultative. Article

Secrétariat permanent du Code rural (SPCR)

Le Secrétariat permanent du Code rural est au centre de la mise en œuvre technique et administrative des principes et des dispositions du Code rural. Il a pour principales missions de compléter et adapter les textes du Code rural, de mettre en place un centre de documentation sur le foncier rural et de suivre et évaluer les activités des commissions foncières au niveau communal.

Secrétariats permanents régionaux (SPR)

Les SPR sont une autre institution de mise en œuvre du Code rural. Au niveau régional, ils se concentrent sur le soutien à la création de cadres régionaux de concertation dirigés par le SPCR. Ils s'efforcent en outre de faciliter l'échange d'informations entre différents groupes d'acteurs et institutions et d'harmoniser les différentes interventions relatives à la mise en œuvre du Code rural. Ils sont en outre chargés de la gestion des connaissances issues des expériences et démarches antérieures.

Commissions foncières (COFO)

Les Commissions foncières sont des organes administratifs qui s'orientent également sur les dispositions du Code rural et revêtent une grande importance dans la gouvernance des ressources. Elles existent à différents niveaux administratifs : au niveau des départements (COFODEP), des communes (COFOCOM) et des villages (COFOB), et représentent des groupes d'acteurs politiques, coutumiers et de la société civile. Il existe des Commissions

foncières dans les 8 régions et les 36 départements du Niger. La création des COFOCOM communales est allée de pair avec la décentralisation du pays en 2004. Toutes les COFOB n'ont pas encore été mises en place au niveau local. La création des Commissions a été impulsée par des projets externes.

L'hétérogénéité des groupes d'acteurs permet aux Commissions foncières d'intégrer différentes perspectives dans la gouvernance des ressources. Une particularité de cette institution est par ailleurs que les pasteur·e·s y sont également représenté·e·s. L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 souligne le rôle central de cet organe :

« Au titre de son pouvoir de décision, la Commission foncière a compétence pour procéder à la reconnaissance et à l'établissement du contenu des droits fonciers ainsi qu'à la transformation en droit de propriété des droits de concession rurale. Lorsque des conflits entre des droits s'exerçant sur des ressources rurales ne peuvent trouver de solution par application de la règle de l'accession, la Commission Foncière détermine l'assiette de chaque droit et fixe le montant des indemnités éventuelles. La Commission Foncière est dotée d'un pouvoir général de contrôle de la mise en valeur des terres de l'arrondissement. Elle peut transférer à un tiers l'usage du sol non mis en valeur. Les décisions de la Commission Foncière sont des actes administratifs. Elles peuvent faire l'objet d'un recours administratif hiérarchique adressé au Préfet du département et d'un recours pour excès du pouvoir, selon la procédure légale ».

Du fait de leurs attributions, les Commissions foncières assument aussi une fonction de mécanismes de règlement des conflits. La constitution des groupes d'acteurs rend possible l'intégration de différentes perspectives dans le processus. Malheureusement, le manque de ressources financières et sociales entrave encore la pleine mise à profit du potentiel des Commissions foncières.

3.2 Dosso : les communes de Falmèye et Farrey

Avec une superficie de 31 000 km², la région de Dosso est la plus petite des 7 régions du Niger. Néanmoins, elle est densément peuplée puisqu'elle compte plus de 2,4 millions

d'habitant·e·s¹⁸ ; sa population représente plus du double de celle des régions, bien plus étendues, de Diffa et Agadez prises ensemble.

Située dans le sud-ouest du Niger, elle est limitée au nord par la région de Tillabéri, au sud-ouest par la république du Bénin, au sud-est par la république fédérale du Nigeria et à l'est par la région de Tahoua. Elle est administrativement subdivisée en huit départements : Boboye, Dioundiou, Dogondoutchi, Dosso, Falmèye, Gaya, Loga et Tibiri. Ceux-ci sont à leur tour subdivisés en 43 communes, dont cinq seulement peuvent être qualifiées de zones urbaines. Plus de 2 millions de personnes continuent de vivre dans les zones rurales, et un peu plus de 200 000 seulement vivent dans les zones urbaines¹⁹. Les communes les plus importantes pour l'analyse des conflits sont Falmèye (canton de Birni Ngaouré) et Farrey (département de Dosso), qui sont situées dans le sud de la région de Dosso et comptent parmi les plus pluvieuses de la région. La saison sèche dure de novembre à mai et la saison pluvieuse de juin à octobre. L'agriculture de la région de Dosso est essentiellement une agriculture pluviale, extrêmement tributaire du climat et des conditions environnementales comme les précipitations, les crues ou la sécheresse. L'agriculture irriguée existe aussi dans la région de Dosso, sans y jouer un rôle dominant. La région possède aussi d'importantes ressources aquifères souterraines de même que des eaux superficielles avec le fleuve Niger et plus de 500 mares permanentes et temporaires. Boboye possède toutefois environ 50 % des ressources en eau grâce aux mares de la région.

La particularité essentielle de la région est qu'elle est classée exclusivement zone agricole en raison de ses importantes précipitations. Elle n'est pas limitrophe de la zone pastorale délimitée au nord, mais en raison de sa situation géographique stratégiquement importante pour la transhumance depuis le nord du Niger vers le Bénin et le Burkina Faso situés au sud, Dosso est caractérisé par de nombreux couloirs de transhumance, de nombreux pâturages et une infrastructure pastorale rendant possible le déplacement des pasteur·e·s avec leurs troupeaux. Il y a à Dosso quelque 130 aires de pâturage officiellement définies et environ 274 couloirs de transhumance²⁰, qui toutefois ne sont pas également répartis sur les départements. C'est ainsi que 80 % environ des aires pastorales se concentrent sur le département de Dogondoutchi. Falmèye ne possède au total que 11 aires pastorales. Par contre, c'est le département de Dosso qui possède le plus grand nombre de couloirs de

¹⁸ cf. Ministre du Plan (2018) : Annuaire Statistique Régional de Dosso, 2012-2016.

¹⁹ cf. ibidem.

²⁰ cf. Mamalo, Abdoul Karim (2021) : Rapport Général du Consultant National. Appui conseil à la consultante internationale dans le processus d'analyse des conflits.

transhumance, avec plus de 1000 kilomètres. Il y a à Dosso environ 150 puits pastoraux, la plupart à Dogondoutchi et Tibiri, avec environ 40 par département.

Les saisons pluvieuse et sèche marquent l'arrivée et la poursuite du trajet des transhumants et la libération des champs pour l'élevage à Dosso. La fin de la saison pluvieuse entre octobre et décembre est une phase très conflictuelle entre les groupes d'usagers des ressources naturelles : tandis que les agriculteur·rice·s moissonnent leurs champs, des pasteur·e·s arrivent déjà à Dosso depuis le nord du Niger à la recherche d'eau et de pâturages.

La majorité de la population à Dosso est constituée par l'ethnie des Djermas, dont les moyens de subsistance reposent surtout sur les activités agricoles. Mais avec une diversification des mécanismes de production, de plus en plus d'agriculteur·rice·s de Dosso pratiquent aussi l'élevage. Parmi les minorités ethniques de la région figurent par exemple les Peulhs. Ils ne se sont sédentarisés dans la région qu'avec le changement des mécanismes de production et pratiquent de plus en plus aussi l'agriculture. L'élevage mobile n'en reste pas moins pratiqué au rythme des saisons pluvieuse et sèche et retourne au terroir d'attache à intervalles réguliers.

La région est caractérisée par une énorme croissance démographique, qui non seulement renforce la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles de la région, mais aussi entraîne de plus en plus de conflits fonciers. L'étroite imbrication de l'agriculture et de l'élevage avive les conflits liés à l'accès aux terres et à l'eau.

3.2.1 Le schéma d'aménagement foncier (SAF)

Le principal document régissant la gestion des ressources naturelles et des sols à Dosso est le schéma d'aménagement foncier (SAF), qui a été élaboré en concertation entre différents groupes d'acteurs politiques, privés et internationaux (acteur·rice·s étatiques, autorités coutumières, groupes d'usagers et ONG nationales et internationales, acteur·rice·s de la société civile, secteur privé, etc.) et adopté en 2018 au niveau régional par le décret n° 2018-795/PRN/MAG/EL du 15 novembre 2018. Il est basé sur les principes de l'article 127 de l'ordonnance n° 93-015 du Code rural et, prend en compte les spécificités foncières régionales. Le SAF est un cadre institutionnel et juridique visant à l'intensification des productions agro-pastorale et halieutique et à la réduction des conflits fonciers à travers la régulation de l'accès au foncier, des usages des terres et des ressources qu'elles portent. Il réglemente en même temps le marché foncier et favorise l'aménagement des bases productives rurales²¹. Il a ainsi pour objectif une réduction des conflits fonciers entre les

²¹ cf. Communiqué n° 30/CM/2018.

groupes d'utilisateurs²² et la sécurisation foncière et des droits d'usage ainsi que la préservation des ressources naturelles de la région de Dosso. Les fondements juridiques donnent également la possibilité aux groupes d'acteurs d'agir en justice contre les violations des règles consacrées dans le SAF. Il doit en outre servir de base à la gestion des conflits entre les groupes. Il est articulé sur quatre axes d'intervention : 1. application des dispositions juridiques et institutionnelles du SAF, 2. établissement des cadastres des communes, introduction et mise en œuvre de modalités d'aménagement foncier, 3. aménagement durable des bases productives rurales, 4. mise en œuvre d'une gouvernance du SAF durable.

3.2.2 Structures et acteur-riche-s de la gestion des ressources naturelles

Nous allons maintenant présenter les structures et acteurs principaux intervenant au niveau local dans la gestion de l'accès, de l'usage et de la préservation des ressources naturelles. Pour éviter les répétitions, nous ne mentionnerons pas une nouvelle fois les structures nationales existantes mais tournerons notre attention vers les niveaux communal et local.

Les autorités investies de la mission de la police rurale

Le Code rural stipule que le « contrôle de mise en valeur » des ressources appartient aux COFO, aux maires, aux préfets ou aux gouverneurs d'assumer et de mettre en œuvre. La police rurale n'est pas une structure définie au Code rural. Il s'agit plutôt de l'exercice d'une prérogative politique déléguée aux instances locales dans le but de régler les conflits liés à l'usage des ressources naturelles et à leur accès. Les pouvoirs de police rurale s'exercent aussi au niveau national ; ils sont assumés par le gouverneur, au niveau des départements par les préfets et au niveau des communes par l'administration municipale. Les chefs de village jouent le rôle d'assistants et de collaborateurs et interviennent pour le règlement des conflits au niveau local. L'exercice des pouvoirs de police rurale a en même temps pour fonction d'assurer le contrôle et la protection des droits fonciers.

Autorités coutumières

Les autorités coutumières existaient déjà avant la colonisation ; elles jouent un rôle important dans l'instauration de l'ordre public et du contrôle administratif au niveau local, mais aussi régional. En dépit de la création de l'État du Niger, les autorités coutumières ont pu conserver leur influence sociale et agissent en vertu de dispositions légales comme le « prolongement » de l'État au niveau local. Même si leur fonction et leurs prérogatives ont changé avec

²² production agricole, sylvicole, pastorale et halieutique

l'établissement d'un État démocratique, elles n'en jouent pas moins un rôle essentiel dans le règlement des conflits, notamment au niveau local.

On considère comme autorités coutumières les chefs de village et les chefs de tribu. Ces derniers sont également des représentants coutumiers au niveau local, où ils représentent les nomades. Il y a encore le « chef de secteur ». Désigné par le sultan, qui agit en tant que représentant politique, il représente les chefs de villages au niveau communal et assume les tâches de ceux-ci. Il n'est toutefois pas représentant officiel de l'État. Le « chef de canton » est considéré comme le chef des chefs de village ; on fait appel à lui lorsque les chefs de village ne peuvent régler eux-mêmes les conflits au niveau local. Le « chef de groupement » occupe la même position que le « chef de canton », sauf qu'il appartient à l'ethnie des Peulhs ou des Touaregs. Dans le département de Dosso, il n'y a pas de « chef de groupement » en raison de la prédominance des Djermas. Il n'y en a pas non plus dans le canton de Birni, mais en raison de la prédominance des Peulhs dans la région. La loi reconnaît le rôle des chefs dans la gestion des ressources naturelles ainsi que dans le règlement des conflits, notamment par voie d'arbitrage, par voie de conciliation. Ils sont par ailleurs membres des COFO. Des contradictions entre les autorités coutumières et l'État en matière de gestion de la propriété foncière entraînent une situation de concurrence entre droit moderne et droit coutumier.

Comités de gestion de certaines ressources

Il existe au niveau local des comités de gestion de différentes ressources et des infrastructures correspondantes ; ils regroupent la population locale, les acteurs-rice-s de la société civile et les ONG et assument la responsabilité de la maintenance des équipements.

Service des Eaux et Forêts

Il s'agit d'un organisme administratif situé au niveau communal, qui mène de façon croissante des activités au niveau local. Il relève du ministère de l'Environnement. Ses compétences spécifiques relèvent de l'accès et de la gestion de l'eau, des forêts, des réserves naturelles et des parcs nationaux. Parmi les missions essentielles du service des Eaux et Forêts figurent le contrôle de la légalité de l'usage et la constatation des infractions.

Acteur-rice-s de la société civile

La société civile joue un grand rôle dans la mise en évidence des besoins de la population locale. Elle se fait par ailleurs le porte-parole de la population locale pour agir au niveau politique contre les manquements aux dispositions légales régissant la gouvernance des ressources.

4. Analyse des conflits

4.1 Conflit et vision de paix

Les interviews menées ont dégagé des lignes de conflit que tou-te-s les partenaires interrogés ont mentionnées dans la discussion sur les dynamiques de conflit entre agriculteur-ric-e-s et pasteur-e-s. Les réponses fournies lors des interviews ont fait apparaître que c'est dans l'accès, l'usage et la répartition des eaux et des aires de pâturage que résidait le conflit prédominant.

L'exposé de la perception du conflit et des besoins des parties en conflit a permis de dégager une vision générale de paix pour les groupes d'utilisateurs. Une vision de paix (à plus de 5 ans) a fait ressortir le désir de ressources naturelles suffisantes et garanties, tenant compte des besoins des groupes d'utilisateurs dont elles constituent la source de revenus. Dans une vision de paix à court terme, les personnes interrogées ont demandé à ce que leurs besoins soient mieux compris et exprimé leur désir de sécurisation de leurs terres agricoles et pastorales et points d'eau.

4.2 Analyse des acteurs à Dosso

Nous allons maintenant détailler les différentes principales parties au conflit lié aux ressources entre agriculteur-ric-e-s et pasteur-e-s et établir un profil de conflit. Il s'agit de tracer les lignes de conflit telles que les parties les perçoivent, de dégager clairement les intérêts, positions, motivations et besoins des différents groupes impliqués dans le conflit et de comprendre leur rôle et leurs relations dans le conflit. Outre une meilleure compréhension des acteur-ric-e-s au conflit, nous disposons ainsi d'éléments à partir desquels on peut identifier des points d'entrée pour la transformation du conflit.

4.2.1 Groupes d'acteurs primaires

Les acteur-ric-e-s primaires sont les agriculteur-ric-e-s et les pasteur-e-s, qui en tant que groupes d'utilisateurs des ressources sont à la source du conflit d'intérêts lié à l'accès et à l'usage des ressources naturelles.

4.2.1.1 Agriculteur-ric-e-s

Les Djermas constituent la majorité de la population du département de Dosso. Cette situation se reflète dans le nombre de chefs coutumiers qui appartiennent au groupe des Djermas, leur

assurant une puissante défense politique de leurs intérêts au niveau local. Les moyens de subsistance des Djermas reposent essentiellement sur l'agriculture, de plus en plus d'agriculteur·rice·s pratiquant aussi l'élevage pour diversifier leurs sources de revenus. Le terme « agro-éleveurs » les désignant illustre cette évolution. En tant qu'agriculteur·rice·s, ils constituent l'un des grands groupes d'usagers des ressources naturelles et représentent à ce titre l'une des principales parties au conflit lié à l'accès et à l'usage des ressources naturelles à Dosso.

Il ressort d'entretiens avec des représentants des agriculteur·rice·s que ce groupe voit dans les droits d'usage des terres en général et dans la désignation d'aires pastorales au bénéfice des pasteur·e·s en particulier le conflit essentiel. En effet, la croissance démographique galopante et la diminution de la fertilité des sols due à l'absence de pratiques culturales durables créent un besoin croissant d'extension des surfaces agricoles utiles. La désignation d'aires pastorales que leur statut empêche d'utiliser pour les cultures est en opposition directe avec ce besoin d'extension des surfaces agricoles, ce qui attise un sentiment de frustration vis-à-vis des pasteur·e·s. Il est intéressant de constater que les agriculteur·rice·s perçoivent la désignation de terres comme un traitement préférentiel des Peulhs, principal groupe de pasteur·e·s. Ils ont en même temps le sentiment d'être dépossédés de leur terroir au profit de transhumants souvent considérés comme « allochtones ».

Le rejet de la désignation d'aires de pâturage et l'aversion envers les pasteur·e·s qui les utilisent sont renforcés par la perception d'une situation de concurrence avec les animaux des pasteur·e·s pour l'accès aux points d'eau. Les agriculteur·rice·s se sentent par ailleurs de plus en plus menacés par les animaux qui détruisent leurs champs. La stigmatisation des pasteur·e·s comme personnes agressives, toxicomanes et tenants du terrorisme renforce encore l'antipathie des agriculteur·rice·s vis-à-vis des pasteur·e·s.

Face à ces problématiques, les agriculteur·rice·s considèrent que la conséquence logique serait d'autoriser l'usage d'aires de pâturage pour l'agriculture afin de permettre une croissance de la production agricole. Cette revendication est fondée sur le besoin essentiel de sécuriser leurs moyens de subsistance pour nourrir leur famille et sur la crainte de les perdre au profit d'autres groupes d'usagers. Leurs préoccupations concernant leur source de revenus et leurs moyens d'existence, et leur sentiment effectif d'être désavantagés vis-à-vis d'autres groupes d'usagers, montrent que leur disposition à mener des négociations sur l'accès et l'usage des ressources naturelles dépend de la prise en compte de leurs besoins. Ils ont du reste conscience qu'étant bien plus fortement représentés sur le plan politique et dans la société civile, c'est dans une position avantageuse qu'ils s'engagent dans la discussion.

4.2.1.2 Pasteur·e·s/transhumant·e·s

Contrairement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, on associe au Niger l'élevage à des groupes ethniques particuliers que de façon limitée. Les Peulhs et les Touaregs, mais aussi les Toubous, les Arabes, les Béribéris et d'autres encore, ont une tradition d'élevage. À Dosso en revanche, ce sont surtout les Peulhs et en partie les Touaregs qui travaillent comme pasteur·e·s et pratiquent la transhumance. Ils ne sont pas responsables seulement de leurs propres animaux, mais gardent souvent aussi les animaux d'autres groupes de population. La transformation des systèmes de production intervenue au XX^e siècle a toutefois touché également ce système de production, et les Peulhs se sédentarisent de plus en plus et pratiquent soit toujours l'élevage, soit comme les Djermas de façon croissante l'agriculture. Ils sont ainsi considérés à Dosso comme éleveurs autochtones. Une bonne part des familles Peulhs poursuivent toutefois leurs migrations saisonnières vers le sud. Les Peulhs constituent dans le département de Dosso un groupe important de la population. Leur situation minoritaire continue toutefois de se refléter dans le fait que par exemple, deux chefs de village seulement sur plus de 400 dans le département de Dosso sont des Peulhs. La sédentarisation des Peulhs ayant été tardive par rapport à celle des Djermas, ils ne possèdent guère de terres et il est fréquent qu'ils en louent auprès des Djermas. Dans le département de Dosso, des terres leur ont parfois été attribuées pour une durée indéterminée par le sultan, le « zarmakoye ».

Outre les agriculteur·rice·s, le conflit d'intérêts lié aux ressources naturelles de la région d'intervention implique une deuxième partie importante : les pasteur·e·s (mobiles), du fait de leur pratique de l'élevage. En effet, leur système de production est lui aussi fortement tributaire de l'existence de ressources naturelles pouvant être utilisées pour la nourriture du bétail. Il en résulte une considérable dépendance vis-à-vis de l'eau et des aires de pâturage, éléments constituant la base de l'élevage et exerçant ainsi une influence massive sur les itinéraires des déplacements saisonniers.

Les conflits qu'ils perçoivent et dont ils font état sont fondés essentiellement sur le sentiment que les aires de pâturage qui leur sont légalement attribuées par l'État sont menacées par l'extension de surfaces agricoles supplémentaires de la part des agriculteur·rice·s. Les interviews mettent par ailleurs nettement en évidence qu'ils perçoivent comme un énorme problème la restriction de l'accès aux points d'eau de la part des villageois tout comme l'absence d'une infrastructure pastorale de puits. Préoccupés par la rareté des zones de pâturage et de l'eau, qui met en péril leurs moyens de subsistance, les pasteurs se sentent de plus en plus menacés par les agriculteur·rice·s, qui à leurs yeux sont ceux qui les privent de zones de pâturage et d'accès à l'eau pour les animaux.

Les pasteur·e·s et leurs représentant·e·s expriment une demande de reconnaissance et de sécurisation des aires pastorales, de facilitation de l'accès à l'eau et d'impartialité des autorités politiques et coutumières dans la gestion des ressources naturelles. Les interviews montrent en outre que l'insuffisance du recours aux mécanismes prédominants de règlement des conflits est ressentie comme un conflit, car les pasteur·e·s ont le sentiment de ne pouvoir se faire entendre juridiquement. Les pasteurs se sentent de plus en plus stigmatisés et marginalisés dans la prise d'influence et de décision au niveau politique. Comme pour les agriculteur·rice·s, les dynamiques de conflit perçues par les pasteur·e·s ont pour fondement la crainte de perdre leurs moyens de subsistance.

4.2.2 Acteurs secondaires

Les acteur·rice·s secondaires du conflit sont des groupes qui par leurs intérêts et leurs actions exercent une influence sur le conflit. Nous décrivons ci-dessous les autorités coutumières et religieuses, les représentant·e·s politiques et les acteur·rice·s de la société civile.

4.2.2.1 Autorités coutumières et représentants religieux

Sans être des parties primaires au conflit d'intérêts lié aux ressources naturelles entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s, les autorités coutumières, dont la légitimité se fonde sur leur origine, n'en influencent pas moins massivement le conflit. Du fait de leur rôle, elles assument la responsabilité du règlement du conflit au niveau local. Depuis le développement du fédéralisme au Niger, les autorités coutumières agissent au niveau local en vertu du rôle qui leur est dévolu, celui d'assistants de l'État. On trouve ainsi cimentée une dualité de structures coutumières et étatiques, la dévolution et l'exercice de leurs pouvoirs respectifs restant générateurs de conflits.

En effet, même si l'État régit les droits fonciers et l'usage des terres à travers la mise en œuvre du Code rural et du SAF, de nombreuses autorités coutumières estiment assumer encore la responsabilité de la répartition des droits d'usage et de propriété des terres au niveau local à Dosso, puisque cela assure de façon notable leur influence politique, notamment au niveau du village. Le désir de contrôle des autorités locales entraîne des conflits d'application du droit moderne et du droit coutumier, qui se reflètent dans des actes illégaux et des contradictions au niveau local et avivent les conflits entre les groupes d'acteurs aux conflits. Tel est tout particulièrement le cas dans le département de Dosso. Depuis quelques années interviennent de façon croissante des ventes de terres à de grandes entreprises agricoles ayant leur siège à Niamey. Ces ventes de terres à grande échelle sont souvent illégales et sont impulsées par des autorités locales ou des familles influentes, qui aggravent ainsi la pression sur les ressources pour les groupes d'usagers et avivent en même temps le conflit d'intérêts. Cette

intervention sur le conflit se manifeste en outre par l'absence de neutralité et d'impartialité dans leur attitude vis-à-vis de la population locale. En effet, même si ces autorités affirment être neutres et représenter l'ensemble de la population, leurs décisions politiques se fondent souvent sur l'appartenance ethnique. Les Djerma constituant la majorité de la population dans la région, ils fournissent également la majorité des autorités coutumières. Outre qu'elles n'assument pas leur rôle, ces autorités ne connaissent ou ne reconnaissent souvent pas le droit moderne et exercent par les décisions ainsi prises une influence sur la dynamique des conflits entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s, allant la plupart du temps à l'encontre des besoins des pasteur·e·s.

Même s'ils sont nettement moins impliqués dans les dynamiques de conflit, les chefs religieux jouent eux aussi un rôle dans le conflit. En effet, même si la constante référence à Dieu est censée garantir la neutralité dans le cadre du conflit, il règne ici aussi une partialité ethnique croissante qui pèse sur la dynamique de conflit.

4.2.2.2 Autorités politiques

Leur rôle dans le conflit se présente de façon analogue à celui des autorités coutumières. En effet, là aussi on constate une absence d'impartialité dans la prise d'influence politique. Leur parti pris s'exerce en faveur de leur électorat, constitué surtout de Djerma en raison de leur situation majoritaire à Dosso. Les Djerma sont par conséquent favorisés sur la base d'intérêts politiques. La considérable influence des autorités politiques sur le conflit résulte cependant surtout du fait qu'elles assument souvent mal la responsabilité des tâches qui leur sont dévolues. Représentantes de l'État, elles sont responsables de la mise en œuvre des lois et du contrôle de la gestion des ressources. Or, le manque de ressources financières, l'ignorance, mais aussi l'indifférence et le désintérêt aboutissent à une absence quasi complète de l'État et de ses acteur·rice·s et donc à l'inexistence d'un contrôle de l'État en matière de gestion des ressources. Cela attise et influence considérablement les dynamiques de conflit existant déjà entre les groupes d'usagers, à savoir agriculteur·rice·s et pasteur·e·s.

4.2.2.3 Acteur·rice·s de la société civile

La société civile exerce elle aussi une influence sur le conflit par l'aspiration à la mise en œuvre d'une gestion des ressources à Dosso. Contrairement aux acteur·rice·s susvisés, la société civile telle qu'elle se manifeste défend généralement les intérêts des Peulhs. On peut y voir une expression de la marginalisation dont les pasteur·e·s font par ailleurs l'expérience. Acteurs et organisations de la société civile prennent parti pour les pasteur·e·s et défendent leurs intérêts, dénonçant l'extension illégale des champs sur les aires pastorales. Ils attisent ainsi généralement le mécontentement d'une partie au conflit et, selon leur poids, leur rôle et le

doigté dont ils font preuve dans la défense des intérêts d'une partie, une influence propre à aggraver le conflit.

5. Analyse systémique des conflits

Nous présentons ci-dessous les « facteurs déterminants » (FD) du conflit entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s sur lequel porte l'analyse. L'ordre dans lequel les FD sont énumérés ne reflète pas leur importance dans le conflit. L'analyse procède à un examen systématique des FD et de leurs sous-systèmes. Afin de parvenir à une vision approfondie des conflits, nous commencerons par présenter les dynamiques de conflit de manière générale au niveau régional, ce qui reflète la complexité du conflit. Nous nous concentrerons ensuite spécifiquement sur la région d'intervention et exposerons les systèmes de conflit de Farrey et Karel.

Aux fins de l'analyse, il est essentiel d'insérer le système de conflit dans un contexte plus ample susceptible d'influer à différents niveaux sur les conflits en cause et de renforcer la pression sur les éléments du conflit, ce que nous commençons donc par présenter brièvement.

Croissance démographique

Le pays accuse une croissance démographique extrême (3,8 %) et le taux de natalité le plus élevé au monde. La croissance démographique est dans la région de Dosso d'environ 2,7 %. Cette forte croissance démographique s'accompagne d'une demande de logements et d'une demande accrue de denrées alimentaires, dont la satisfaction exerce une énorme pression sur l'agriculture et les ressources naturelles et attise ainsi les conflits liés à l'accès et à la répartition ainsi qu'à l'attribution des ressources naturelles.

Changement climatique

Les hausses des températures, la désertification et l'amplification des phénomènes météorologiques extrêmes tels que sécheresses et inondations sont des scénarios menaçants annoncés pour la zone du Sahel. Il est intéressant de noter qu'un regard approfondi fournit un tableau différencié : des hausses de température inférieures à la moyenne mondiale, des pluies croissantes et, comme le révèle l'imagerie satellitaire, une zone sahélienne visiblement plus verte pour le sud du Niger²³. On ne saurait toutefois nier que dans le nord du pays, la

²³ cf. McCullough ; Leigh ; Opitz-Stapleton et al. (2019) : When rising temperatures don't lead to rising tempers, document de travail, disponible à : <https://cdn.odi.org/media/documents/12946.pdf>.

crainte d'une désertification, et en particulier d'un tarissement croissant des points d'eau, suscite de plus en plus d'inquiétude. Il apparaît que le sud du pays sera confronté à un décalage des pluies, qui décalera la croissance des plantes et donc les récoltes. Ce décalage sape le principe de la libération des champs pour l'élevage pendant six mois. On observera en outre de façon croissante des pluies torrentielles et des inondations, qui détruiront les surfaces agricoles et les récoltes. La population ne pouvant par défaut de résilience compenser les pertes de récoltes, on verra monter massivement la pression que les différents groupes d'utilisateurs exercent sur l'accès et l'usage des ressources naturelles.

Histoire

Si elle remonte à des siècles, l'histoire n'en continue pas moins de marquer de son empreinte les réalités actuelles et en particulier les rapports entre les groupes ethniques. Au XIX^e siècle, de nombreuses confrontations violentes se sont produites entre le royaume peulh d'Ousmane Dan Fodio et les groupes sédentaires de la région. Les Peulhs détenaient alors le pouvoir politique. Le Niger est indépendant depuis 1960, mais le pays reste marqué par des continuités coloniales, comme le montrent en particulier les relations entre Djermas et Peulhs dans la région de Dosso. En effet, alors que les Peulhs contrôlaient la région, la colonisation a fait changer les rapports de force. L'alliance entre les colonisateurs et les Djermas a favorisé un changement de pouvoir et une attribution des terres aux Djermas. Le passé conflictuel entre les Peulhs et les groupes sédentaires ne se manifeste en rien dans les relations entre les groupes ethniques, mais n'en peut pas moins être considéré comme un substrat propice aux tensions entre les groupes.

5.1 Analyse systémique des conflits à Dosso

5.1.1 FD 1 : Insuffisance de la (mise en œuvre de la) gestion étatique des ressources

Les conflits liés à l'accès et à l'usage des ressources naturelles sont au cœur des confrontations entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s. Ce sont surtout l'accès et l'usage des points d'eau et des pâturages qui constituent les deux principaux points de discorde, donnant lieu à des conflits d'intérêts de plus en plus souvent violents. Pour prévenir les conflits (violents) entre groupes d'utilisateurs des ressources naturelles, la république du Niger a dès 1993 mis en place le Code rural, qui constitue le fondement de la gestion, de l'usage, de l'accès et de la préservation des ressources naturelles au Niger. En 2018, le Code rural a été complété par le SAF, qui place dans la région les ressources naturelles et leur gestion dans une perspective contextuelle. Mais malgré toutes les bonnes intentions, les conflits entre

groupes d'utilisateurs ne cessent de s'intensifier à Dosso. Toutes les personnes interrogées dans le cadre des interviews voient le principal moteur de conflit dans l'insuffisance de l'application et de la mise en œuvre de la gouvernance des ressources par l'État. La gouvernance des ressources désigne la mise en œuvre d'institutions, de politiques et de processus destinés à assurer la gestion, l'utilisation et l'attribution de même que la protection des ressources naturelles.

Les interviews ont mis en évidence que les personnes interrogées attribuent une importance et une reconnaissance considérables aux documents mis en œuvre, tels que le Code rural et le SAF. Ces documents, élaborés par des processus participatifs, prennent en considération les besoins des groupes d'utilisateurs et sont considérés comme le fondement juridique de l'accès, de l'usage et de la répartition des ressources naturelles, et donc comme un mécanisme de règlement des conflits. Or, on constate au niveau tant régional que local une application insuffisante des textes institutionnels et législatifs. Ce sont surtout des antagonismes entre droit moderne et droit coutumier, et le fait qu'en conséquence les autorités coutumières tant locales que régionales ne respectent pas le Code rural et le SAF, qui font obstacle à une application fructueuse des textes et des lois élaborés. Il y a lieu de souligner qu'on constate cet antagonisme surtout dans le département de Dosso (pour davantage d'informations, voir la section 5.2, Farrey). Mais si les textes et les lois élaborés ne portent pas leurs fruits, c'est aussi dû au fait que les autorités coutumières et politiques du niveau local et régional n'ont pas les connaissances et l'intérêt requis pour se préoccuper d'une gouvernance adaptée des ressources. Les intérêts politiques particuliers, la corruption et le favoritisme à l'égard de groupes d'acteurs entravent tout autant une mise en œuvre correcte des lois. En particulier les représentants politiques et coutumiers, qui appartiennent surtout au groupe majoritaire des Djerma, prennent souvent leurs décisions sur la base de l'appartenance ethnique. Cela signifie en retour que les Djerma sont favorisés dans les décisions politiques et les processus sociaux. Mal exercée et mal reconnue, la gouvernance étatique des ressources favorise, du fait de la partialité ethnique des autorités politiques et coutumières, une politique discriminatoire à l'égard des peulhs au niveau tant régional que local. Or, il convient de souligner qu'il devrait y avoir au niveau national et régional une régulation de la répartition des places revenant aux différents groupes d'intérêts dans la politique, afin de prévenir toute discrimination dans les processus politiques, mais comme le soulignait une des personnes interrogées : « mais dans la pratique, c'est pas ça ». L'absence d'influence politique des Peulhs ne découle pas seulement de leur position minoritaire dans la population, mais est aussi due à leur manque d'initiative. Mais une discrimination structurelle, par exemple dans l'accès à l'éducation, favorise elle aussi l'inégalité d'influence politique au détriment des Peulhs. Le résultat en est qu'en ce qui concerne les intérêts liés à l'accès et à l'usage des

ressources naturelles à Dosso, ce sont les représentant-e-s des Djermas qui fournissent l'apport essentiel à l'élaboration des politiques. Comme les Djermas restent majoritairement liés aux activités agricoles, ce sont les intérêts de ces activités qui sont davantage pris en compte dans les processus politiques de prise de décisions. En outre, les pasteurs sont encore considérés par la population locale comme « allochtones », puisqu'en raison de leurs déplacements saisonniers, ils sont peu visibles. Il est ainsi d'autant plus probable que leurs intérêts soient sapés, en particulier au niveau local.

Outre le parti pris des autorités politiques et locales au profit des Djermas dans la gouvernance des ressources à Dosso, on constate une mauvaise gouvernance des ressources liée à l'absence de reconnaissance des lois et réglementations par les acteurs chargés de leur mise en œuvre. Au niveau local en particulier, on observe l'absence de reconnaissance du droit moderne et le recours au droit coutumier. En même temps, le désir d'enrichissement financier des représentants coutumiers favorise de plus en plus des opérations souvent illégales de vente de terres à de grandes entreprises agricoles. Il en résulte un renforcement de la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles ainsi qu'un avivement de la concurrence entre les groupes d'utilisateurs pour l'accès et l'usage des ressources. Cette concurrence aboutit à une détérioration des relations entre les groupes d'utilisateurs. Les Djermas en particulier font part d'un tel sentiment de frustration, qui est reconnu par les autorités politiques et coutumières de leur propre ethnie et favorise ainsi la prise de décisions sur la base de l'appartenance ethnique.

Les personnes interrogées font par ailleurs remarquer que l'insuffisance de la mise en œuvre des axes d'intervention du SAF est due aussi à l'absence de mise à disposition de ressources financières de la part de l'État. Le représentant des communes au Niger note que les autorités politiques au niveau régional et communal ne reçoivent que 2 % du budget de l'État pour la gouvernance des ressources et qu'elles n'ont ainsi pratiquement pas de moyens financiers pour promouvoir les structures existantes de gestion des ressources au niveau régional ou local. Privées de ressources financières, même les structures établies telles que les COFO et les instances investies des pouvoirs de police rurale ne peuvent assumer que de façon insuffisante leurs fonctions en matière de gestion des ressources et de règlement des conflits. Même les moindres dépenses telles que les frais de déplacement vers les villages où couvent des foyers de mécontentement ne sont pas prises en charge par l'État. Les ressources financières font par ailleurs défaut pour l'application et la mise en œuvre du SAF.

En même temps, il serait quelque peu simpliste d'attribuer l'insuffisance de la mise en œuvre du Code rural et du SAF à la seule absence de ressources financières. Un rôle d'une importance particulière revient aussi aux intérêts personnels, à la corruption et au manque de zèle dont font preuve certains représentants politiques de la population locale pour exercer leur fonction de représentants de l'État. Le manque d'intérêt de maint représentant de l'État

se manifeste aussi dans le fait que même les différentes structures ne connaissent souvent pas leurs représentants spécifiques. Les interviews mettent amplement en évidence que ce n'est pas l'inexistence de dispositifs étatiques et de dispositions juridiques régissant les ressources et les droits fonciers qui avive les conflits, mais que c'est plutôt la mise en œuvre des lois existantes par les acteur·rice·s étatiques qui est insuffisante. Nombreuses sont les personnes interrogées qui parviennent à la même conclusion : « L'État ne joue pas son rôle ».

Le manque d'intérêt des acteur·rice·s étatiques à assumer leurs responsabilités en matière de gestion des ressources déstabilise l'équilibre entre les méthodes de production que constituent l'élevage et l'agriculture, et nourrit d'autres conflits. Cela se manifeste à la libération saisonnière des champs, le moment où les surfaces agricoles deviennent pendant six mois des aires pastorales. À Dosso, l'ouverture des champs est souvent fixée au 31 décembre. Cette date ne correspond toutefois pas toujours à celle de la récolte, qui souvent se termine déjà 4 à 6 semaines plus tôt, ce qui avive la frustration des pasteur·e·s, que le manque d'eau dans le nord du Niger pousse à aller de plus en plus tôt vers le sud.

Qui plus est, l'insuffisance de la gouvernance des ressources se traduit par un manque de prestations d'appui aux mécanismes et aux structures de règlement des conflits. En fait, ce ne sont pas les approches qui manquent, mais leur promotion et leur activation. C'est ainsi par exemple que le chef de secteur, qui en sa qualité de chef de village est appelé à assumer un rôle d'arbitrage des conflits au niveau local, ne perçoit pas de salaire. Cette situation favorise la corruption et la partialité qui en découle souvent. L'absence de mise à disposition de ressources financières empêche aussi les structures établies d'assumer leur fonction d'instances de règlement des conflits. Aussi les conflits sont-ils disputés entre les groupes d'utilisateurs eux-mêmes. Cela a pour conséquence d'intensifier la violence entre les groupes d'acteurs et d'encourager l'ethnicisation des conflits et l'émergence de stéréotypes et de barrières mentales entre des villageois qui sinon cohabitent pacifiquement. L'exacerbation des tensions entre les groupes d'utilisateurs et l'adoption de perspectives ethnocistes renforcent la partialité des autorités politiques et coutumières en matière de gouvernance des ressources, et ainsi la partialité dans le processus politique de prise de décisions. La conséquence en est qu'une gouvernance des ressources qui soit durable, neutre et sensible aux conflits est toujours loin d'être atteinte.

5.1.2 FD 2 : Affectation non respectée et usage illégal des terres

Un autre moteur essentiel de conflit mentionné par les personnes interrogées est le fait que l'affectation des terres est insuffisamment respectée par les différents groupes d'utilisateurs, ce qui entraîne un usage et/ou une occupation arbitraire des terres.

La démographie galopante, la diminution progressive de la fertilité des terres due à l'absence de pratiques culturales durables, le renforcement du déboisement avec la réduction de la productivité qui en résulte ainsi que la menace d'effets négatifs du changement climatique mènent les agriculteur-rice-s en particulier à chercher à exploiter des surfaces supplémentaires. L'absence de contrôle et de sécurisation de l'usage des terres de la part de l'État favorise cette évolution. Alors que l'article 5 du SAF stipule expressément que « sous réserve du respect des dispositions de la présente ordonnance, toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral relevant du domaine public de l'État ou des collectivités territoriales est interdite », les agriculteur-rice-s étendent de plus en plus leurs champs sur les aires pastorales, ce qui se traduit pour les pasteur-e-s à un accès réduit à l'eau et aux pâturages. En effet, l'extension illégale des champs a par exemple pour conséquence que les pasteur-e-s n'ont plus accès à des puits pastoraux, mares ou rivières. L'absence de couloirs menant aux points d'eau contraint les pasteur-e-s soit à changer d'itinéraire à la recherche d'autres points d'eau accessibles, soit à risquer de dévaster des champs, ce qui augmente considérablement le risque de conflits violents entre les groupes d'usagers. En même temps, l'extrême croissance démographique, associée à l'absence de respect des aires pastorales, favorise l'implantation croissante d'habitats sur ces dernières. Il apparaît pour conséquence une dépossession des puits pastoraux, qui sont utilisés par les populations des villages comme puits villageois auxquels les pasteur-e-s n'ont que difficilement accès. Par ailleurs, la réduction des aires pastorales restreint l'accès aux pâtures et à la nourriture pour les animaux, qui de plus en plus se rabattent sur les terres agricoles fertiles.

L'occupation croissante des zones de pâturage par les agriculteur-rice-s avive d'une part la frustration vis-à-vis de l'État, qui n'assume pas son rôle de contrôle et de sécurisation des aires pastorales. C'est ainsi que le SAF stipule à son article 14 : « L'accès des pasteurs et de leurs troupeaux aux ressources hydriques, qu'il s'agisse des points d'eaux aménagés ou des points d'eau naturels (mares, fleuve, lacs, étangs, ...) est assuré tant par l'État, les collectivités publiques que par le privé ». Or, pratiquement toutes les personnes interrogées soulignent le manque de présence de l'État dans la gouvernance des ressources et la sécurisation des aires pastorales et de leur infrastructure connexe. Tandis que les surfaces agricoles sont réputées propriété privée, les aires pastorales sont considérées comme relevant du domaine public appartenant à l'État. Les pasteur-e-s, tout particulièrement, sont tributaires de la bonne volonté et de l'exercice de ses responsabilités par l'État, puisque c'est lui qui sécurise les aires pastorales. Or, l'action politique est caractérisée par le désintérêt de l'État, la partialité ethnique des autorités politiques et coutumières et l'absence de mécanismes de sanction, raisons pour lesquelles l'État n'assume pas la responsabilité qui lui revient. Le favoritisme vis-à-vis des agriculteur-rice-s de la part des autorités coutumières est souligné par plusieurs des personnes interrogées. C'est ainsi que l'une d'elles rapporte que certaines autorités

coutumières de Dosso ont pour position que « les champs ne bougent pas, mais ce sont les animaux qui bougent ». Cela revient de la part des autorités coutumières à nier l'accaparement illégal des aires pastorales, et donc aussi les problèmes des pasteur·e·s. En même temps, ce déni de réalité signifie que même lorsque les champs sont illégalement étendus aux surfaces pastorales, les pasteur·e·s dont les animaux les dévastent sont tenus à un dédommagement. En outre, la différence de comportement des groupes d'usagers est ignorée. Tandis que les agriculteur·rice·s visent à occuper durablement les aires pastorales par leurs cultures, la divagation des animaux et leur intrusion sur des surfaces agricoles sont des événements ponctuels. Et pourtant, lorsque les pasteur·e·s expriment leur frustration à l'égard des agriculteur·rice·s, on leur oppose leurs propres manquements, niant ainsi leurs prétentions. Cela entraîne notamment de la part des pasteur·e·s une énorme frustration à l'égard de l'État et des agriculteur·rice·s, qui leur apparaissent menacer de façon manifeste leurs moyens de subsistance. Ce sont surtout l'accaparement illégal croissant des aires pastorales et les restrictions d'accès aux points d'eau ainsi que l'absence de sensibilité des agriculteurs pour les besoins des pasteurs qui attisent le mécontentement et l'animosité des pasteur·e·s à l'égard des agriculteurs, perçus comme une menace manifeste pour leurs moyens de subsistance.

Mais les pasteurs ne sont pas les seuls à être frustrés. Un sentiment croissant d'animosité vis-à-vis de l'autre groupe d'usagers apparaît également chez les agriculteur·rice·s. Du fait que Dosso est déclaré zone agricole par l'État, les agriculteur·rice·s prétendent être habilités à utiliser celle-ci sans exception pour leur forme de production et détenir le droit exclusif de propriété foncière. Les surfaces non utilisées comme surfaces agricoles sont considérées comme vacantes et exploitables. L'existence d'aires pastorales se heurte de la part des agriculteur·rice·s non seulement à l'incompréhension, mais tout aussi bien à une opposition manifeste. En même temps, l'extension de surfaces agricoles sur des aires pastorales ou à leur proximité favorise la réduction d'éventuelles zones « tampon » entre aires pastorales et surfaces agricoles. De façon croissante en quête de nourriture et d'eau, les animaux pénètrent sur les surfaces agricoles, dévastant ainsi champs et récoltes. Comme les agriculteur·rice·s considèrent les surfaces agricoles installées sur des aires pastorales comme leur propriété, ils en ressentent incompréhension et mécontentement. Frustrés par le comportement à leurs yeux inexplicable des pasteurs, les agriculteurs se mettent à les stigmatiser et à leur imputer d'une façon générale des attributs négatifs. Des années de stéréotypes et d'animosité se consolident dans les esprits, ce qui a déjà induit une fracture sociale entre les groupes d'usagers. Le mode de production restant associé à l'appartenance ethnique, on constate également un clivage ethnique croissant au niveau local, qui impulse lui-même un comportement de partialité des autorités politiques et coutumières, renforçant ainsi une gouvernance des ressources basée sur l'appartenance ethnique et ne prenant pas

suffisamment en compte les besoins des pasteur·e·s. En même temps, le repli sur l'appartenance ethnique affaiblit la cohésion sociale au niveau local, ce qui peut se refléter dans une spirale auto-entretenue d'ethnisation des conflits au niveau local et se retrouver dans les décisions politiques et donc dans la gouvernance des ressources.

5.1.3 FD 3 : Insuffisance des mécanismes d'usage durable des ressources

Conséquence d'une insuffisance de la gouvernance des ressources, on observe une insuffisance des mécanismes d'usage durable des ressources naturelles. Elle joue un rôle considérable surtout pour les agriculteur·rice·s. En effet, l'usage extensif et la surexploitation des ressources naturelles de même que le peu de cultures itinérantes, associés à l'absence de méthodes de culture durables, favorisent une diminution de la fertilité des sols et de la productivité de l'agriculture. La dégradation des sols intensifie à son tour l'aspiration des agriculteur·rice·s à étendre leurs terres agricoles à des zones fertiles et souvent pastorales, envenimant ainsi le conflit avec les autres groupes d'utilisateurs.

En même temps, l'absence de démarche durable d'usage des ressources amène aussi à ignorer le changement des conditions climatiques et à s'abstenir de s'y adapter. Il en résulte un affaiblissement de la résilience, en particulier des agriculteur·rice·s vis-à-vis de chocs externes tels que pluies torrentielles, inondations, canicules ou sécheresses, qui elles-mêmes détruisent les récoltes et contraignent les agriculteur·rice·s à renforcer l'exploitation des ressources naturelles et à étendre leurs champs afin de compenser les pertes. En même temps, les pluies se font plus variables en dehors de la saison pluvieuse, modifiant la végétation dans la région et les cultures, si bien que souvent l'ouverture officielle des champs ne coïncide pas avec la fin de la récolte pour les agriculteur·rice·s. En effet, un surcroît de pluviosité permet parfois d'étendre la production et de cultiver des produits différents selon les saisons. La conséquence en est un sentiment de frustration des agriculteur·rice·s face à l'ouverture et à la libération des champs ordonnées par l'État. L'absence de démarches de renforcement de la résilience des agriculteur·rice·s favorise une éventuelle déstabilisation socio-économique due aux pertes croissantes de récoltes et à la pression s'exerçant en faveur d'une extension de l'exploitation des ressources naturelles. Du fait de ces circonstances, associées à l'insuffisance de la gouvernance des ressources et à l'absence de mécanismes efficaces de règlement des conflits, des conflits entre les groupes d'utilisateurs sont monnaie courante.

Mais ce n'est pas que pour les agriculteur·rice·s que l'absence de démarches d'usage durable des ressources constitue un problème. En effet, l'État, qui assume la responsabilité de l'entretien des aires pastorales, ne s'adapte pas toujours de façon systématique aux changements socio-économiques et écologiques. Il en résulte une dégradation des aires

pastorales. Le tarissement plus précoce de mares ou de puits du fait des changements climatiques a également pour les pasteur·e·s des conséquences négatives, qui n'apparaissent certes pas dans le sud du pays, mais sont déjà effectives dans le nord. Elles se manifestent dans des départs de plus en plus précoces du nord vers le sud, et donc aussi vers Dosso. Aussi le nombre croissant d'animaux entraîne-t-il une sollicitation accrue des pâturages et des points d'eau, qui par conséquent tarissent eux aussi de plus en plus. L'insuffisance des ressources pour les animaux déclenche ainsi des conflits croissants avec les agriculteur·rice·s du fait de l'irruption illégale sur les champs cultivés ou de l'accès à des points d'eau situés dans des champs. Il en résulte des conflits et des barrières sociales entre les groupes d'utilisateurs, de même qu'une détérioration progressive des rapports entre ceux-ci.

5.1.4 FD 4 : (Perception d'une) inégalité dans l'accès aux ressources naturelles

Un autre moteur de conflit extrêmement important est l'inégalité, réelle et/ou perçue, dans l'accès aux ressources naturelles. Elle tient d'une part à l'insuffisance de la gouvernance des ressources et à l'absence d'intérêt et de compréhension pour les besoins des différents groupes d'utilisateurs. D'autre part, des intérêts particuliers et une ethnicisation croissante marquent les décisions relatives à l'accès, à l'usage et à la répartition des ressources naturelles.

On observe que les pasteur·e·s sont particulièrement défavorisés de façon objectivement manifeste pour ce qui est de la prise en compte de leurs besoins. D'une part, le manque d'infrastructures pastorales et la déficience de leur maintenance, la dépossession des puits pastoraux au bénéfice des populations villageoises, de même que l'extension des champs, compliquent et restreignent l'accès aux points d'eau. La perception d'un défaut de prise en considération de leurs besoins favorise chez les pasteur·e·s le sentiment qu'une menace croissante pèse sur leurs moyens de subsistance. Le sentiment de concurrence entre les groupes d'utilisateurs renforce considérablement l'impression de menace.

Mais de leur part aussi, les agriculteur·rice·s se sentent structurellement défavorisé·e·s par la répartition d'aires pastorales dans la zone agricole. La jalousie des agriculteur·rice·s, leur position majoritaire dans la population, et aussi le soutien des représentants coutumiers et politiques appartenant aux Djermas bloquent le développement de l'infrastructure pastorale. Il est intéressant de noter que le sentiment de jalousie entourant les ressources domine au point de faire oublier que les infrastructures pastorales, par exemple puits pastoraux ou forages, sont accessibles à tous les animaux, et donc aussi à ceux des agriculteur·rice·s, et que le développement de l'infrastructure pastorale peut aussi réduire la pression sur l'utilisation des

infrastructures dans les villages. L'aveuglement est tel qu'on ne voit que les groupes d'acteurs, mais pas les besoins des animaux. Et puis l'on craint que le développement de l'infrastructure bénéficiant aux pasteur·e·s n'entraîne l'augmentation de leur nombre dans la région, renforçant ainsi le risque de sollicitation des ressources et de destruction des champs.

La discussion avec les partenaires interrogés révèle que ce n'est pas forcément le désavantage objectif au niveau de la gestion des ressources qui attise le conflit, mais que c'est le sentiment d'être défavorisé qui influe sur les actes et sur les décisions des acteur·rice·s. Chaque groupe d'utilisateurs nourrit un tel sentiment vis-à-vis de l'autre qu'il est impossible de prendre une décision qui ne donne pas l'impression à l'un des deux groupes que l'autre est favorisé à son dépens. Les barrières sociales empêchent ainsi d'élargir la perspective pour voir au-delà de ses propres besoins. Cela bloque toute décision politique relative à la construction d'infrastructures pastorales. Cette situation d'impasse favorise une jalousie croissante envers l'autre groupe et l'intolérance vis-à-vis de tous ses besoins. Là aussi, les intéressés se placent de plus en plus dans une perspective de référence à leur propre groupe ethnique, ce qui hisse l'intolérance mutuelle jusqu'au niveau politique.

5.1.5 FD 5 : Insuffisance de la gestion du foncier pastoral par les autorités coutumières

Pour le département de Dosso tout particulièrement, la gestion du foncier pastoral par les autorités coutumières paraît être un moteur de conflit. Une personne interrogée résume la situation comme suit : « À Dosso les autorités pensent que la terre leur appartient ». Le facteur central est ici que ces autorités sont préoccupées par un déclin de leur influence sur la population villageoise. Dans le département de Dosso notamment, les chefs de village continuent d'estimer que plus il y a de propriété foncière dans la commune, plus les autorités coutumières ont de pouvoir politique. C'étaient naguère les traditions, les coutumes ou les politiques coutumières qui régissaient l'usage et la gestion des ressources naturelles, avec pour but l'établissement d'un ordre social au niveau local. La mise en place du Code rural a entraîné un transfert de responsabilité vers l'État. Alors que le Code rural stipule que la gestion des terres relève de l'État, les chefs de village se considèrent comme les responsables effectifs. L'absence de l'État lorsqu'ils prennent en main ces responsabilités renforce l'attitude des autorités coutumières.

En outre, l'affectation de terres à un usage pastoral revient à déclarer et reconnaître qu'elles relèvent du domaine public. L'existence d'un secteur privé de l'agriculture donne au contraire aux autorités des possibilités d'enrichissement. En particulier, la distribution de surfaces agricoles à la population par les chefs de village leur fournit l'occasion de se faire attribuer en

contrepartie des parts de la récolte. À la base de cette propension, on retrouve le souci des chefs de village de voir s'amenuiser leur pouvoir. La prise en charge de la responsabilité de la répartition des terres favorise leur influence au niveau local de même que leurs possibilités de contrôle et d'enrichissement. Du fait de l'absence de reconnaissance du droit moderne et de l'insuffisance d'une gouvernance des ressources qui s'abstient d'informer sur les droits et les obligations et de sanctionner les actes illégaux, la tendance à la distribution des terres par les chefs de village se maintient.

Comme les chefs de village reflètent la majorité que les Djeramas détiennent dans la population et qu'il règne une grande loyauté entre membres d'un même groupe de la population, ce groupe se trouve favorisé au détriment d'autres groupes de la région. Il en résulte un sentiment de frustration des pasteur-e-s à l'égard des chefs de village, des Djermas et de l'État, conduisant à une fracture sociale et à un repli ethniciste au niveau local. En même temps, le fait de passer outre aux intérêts des pasteur-e-s lors de la répartition de terres a aussi pour conséquence une construction insuffisante d'infrastructures pastorales. Il en résulte une surexploitation et une dégradation des infrastructures non pastorales existantes et donc une exacerbation de la concurrence entre groupes d'utilisateurs pour l'accès et l'usage des ressources naturelles. Les tensions entre parties en conflit s'en trouvent encore renforcées.

5.1.6 Bilan intermédiaire et recommandations générales

C'est un tableau intéressant qui ressort de l'analyse des nombreuses dynamiques des conflits liés à l'accès et à l'usage des ressources naturelles. En effet, il est rapidement apparu que la pénurie de ressources ne constitue pas la seule cause des conflits. Il s'agit plutôt d'un ensemble complexe associant absence de reconnaissance, insuffisance dans l'exercice de la gouvernance des ressources et méconnaissance de cette dernière, absence d'usage durable des ressources, lignes ethniques et fracture sociale, sentiment d'être défavorisé et perception d'une diminution des ressources naturelles exploitables.

On remarque clairement le rôle important des insuffisances dans la mise en œuvre, la diffusion, la reconnaissance de la gouvernance des ressources, ce qui impulse de nombreuses dynamiques de conflit. Toutes les causes de conflit évoquées entraînent intolérance, frustration et rejet du groupe d'utilisateurs opposé, et aboutissent en outre à une fracture sociale fondée sur l'appartenance ethnique. Cette évolution nourrit à son tour une spirale auto-entretenu de durcissement des dynamiques de conflit en présence. Aussi y a-t-il lieu de recourir à une approche multi-niveaux des lignes de conflit. Promouvoir la gouvernance des ressources, sécuriser les aires pastorales et construire des infrastructures pastorales seraient des recommandations logiques. Ces approches devraient s'accompagner d'un format de dialogue approprié visant à faire disparaître antagonisme et stéréotypes entre les groupes, à

développer la compréhension mutuelle des besoins et à obtenir ainsi le consentement aux activités de projet prévues. Il importe de faire preuve de beaucoup de prudence s'il s'agit d'activités de projet unilatérales ne bénéficiant qu'à un groupe d'utilisateurs, car elles risquent bien de ne faire que renforcer la fracture sociale et les conflits.

5.1.7 Acteur·rice·s de paix

Il convient de mentionner parmi les principaux acteurs de paix les autorités politiques et coutumières, qui ont le potentiel tant d'exercer une influence sur les parties en conflit que de transformer les structures du conflit. Cela implique toutefois de leur part un changement radical de leur attitude et de leur sens des responsabilités. Les chefs religieux peuvent eux aussi jouer un rôle essentiel en sensibilisant « à travers le prêche » la population locale à l'importance des valeurs de paix et de coopération. De même, les représentant·e·s élu·e·s des structures établies telles que le Conseil régional, les administrations communales, les SPR ou les COFO, etc., peuvent grâce au potentiel de la reconnaissance institutionnelle exercer une influence positive sur les conflits. Mais jusqu'à présent, elles ne font preuve ni de volonté ni d'intérêt à user à ces fins de leur rôle respectif. Les acteur·rice·s de la société civile peuvent aussi exercer une influence positive sur les conflits par une médiation entre les parties en conflit. D'autres acteurs tels que la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, une organisation étatique du Niger, pourraient par leurs approches renforcer la cohésion sociale. Leurs représentants pourraient, en tant qu'acteurs étatiques, renforcer la reconnaissance des cadres de consultation et fournir une base importante pour la compréhension mutuelle des groupes d'utilisateurs. En outre, la présence de représentant·e·s de l'État renforcerait la visibilité de celui-ci et donnerait aux groupes d'utilisateurs le sentiment d'être perçus avec leurs dynamiques de conflit. Il est bien évident qu'après l'intervention d'acteur·rice·s étatiques, des activités devraient impérativement être engagées, afin de ne pas renforcer davantage le sentiment de frustration vis-à-vis de l'État. Il est important de noter pour conclure que jusqu'à présent, la plupart des acteurs susvisés n'assument leur rôle d'acteurs de paix que de façon insuffisante. Ainsi, il est essentiel que des manifestations de sensibilisation soient organisées en amont avant que les acteurs de paix potentiels puissent jouer leur rôle.

5.1.8 Point d'intervention 1 : Insuffisance de la (mise en œuvre de la) gestion étatique des ressources

La gouvernance des ressources est au centre de nombreuses dynamiques de conflit. La constitution de capacités pour une bonne, et durable, gouvernance des ressources apparaît donc revêtir une importance essentielle. Il faut d'une part renforcer les institutions et les structures de la gouvernance des ressources : un soutien financier ne sera pas suffisant, il

serait bienvenu de dispenser par ailleurs des formations relatives à la bonne gouvernance, à la cohésion intercommunautaire, et au fondement juridique de l'accès et de l'usage des ressources naturelles. Il faut d'autre part renforcer l'obligation des représentants politiques et coutumiers vis-à-vis de la population de rendre des comptes et d'assumer leurs responsabilités. La partialité et le biais de l'appartenance ethnique dans la prise de décisions constituent un substrat de clivage social entre les groupes d'utilisateurs. Des formations et des manifestations de sensibilisation devraient être organisées pour renforcer leurs capacités, afin de leur faire saisir l'importance du rôle qui leur est assigné et de la responsabilité qu'ils assument vis-à-vis de la population. En outre, la participation des pasteurs au processus politique devrait être activement encouragée. Il est également essentiel d'affermir les mécanismes de sanction en cas de violation des principes du Code rural et du SAF et d'augmenter ainsi le contrôle de la gouvernance des ressources. Les acteurs des FDS devraient être impliqués dans le processus. En complément, il faudrait développer par des processus participatifs avec la population locale des mécanismes durables et efficaces de règlement des conflits propres à prévenir les confrontations violentes entre les groupes d'utilisateurs. La gouvernance des ressources telle qu'elle a été menée jusqu'à présent ayant aggravé la fracture sociale et l'ethnisation, il est absolument impératif de renforcer la relation entre les groupes de la population. Il conviendrait également d'envisager des dialogues participatifs menés avec doigté au niveau local avec un animateur neutre et dans un espace protégé. Une relation fructueuse entre les groupes d'utilisateurs rend plus disposé à admettre réciproquement les besoins respectifs des groupes ainsi qu'à conclure des compromis, en fonction du contexte spécifique, sur l'accès et l'usage des ressources naturelles.

5.1.9 Point d'intervention 2 : Affectation non respectée et usage illégal des terres

La base d'action qui apparaît essentielle ici aussi est de renforcer tout d'abord la gouvernance des ressources. Elle doit s'acquitter de ses fonctions et sensibiliser d'une part la population locale aux besoins des groupes et à l'importance des aires pastorales. Des mécanismes de sanction opérants de même que des contrôles assurant la visibilité de l'État pourraient déjà avoir un effet dissuasif sur les groupes d'utilisateurs. Le maire, la COFO et les autorités investies des pouvoirs de police rurale devraient être impliqués et sensibilisés à la nécessité d'assumer leurs responsabilités. Pour y parvenir, il faut aussi commencer par établir le contact avec les groupes d'acteurs. Il apparaît par ailleurs essentiel de géoréférencer les aires pastorales afin de relever l'existence, l'étendue, l'infrastructure pastorale et le développement de la végétation. Ce processus pourrait être consigné par des « actes de sécurisation » officiels et

la matérialisation des aires en question. Il conviendrait en outre de sensibiliser la population locale aux droits et obligations en matière d'accès et d'usage de ces aires. Il devrait être souligné que ces aires sont un bien public destiné aux animaux, afin de prévenir toute impression de favoritisme au bénéfice des pasteur·e·s et des Peulhs.

Une démarche à court terme pouvant être envisagée pour pallier la pénurie de fourrage pour les animaux due au manque de place et prévenir leur intrusion dans les cultures qui en résulte pourrait consister à mettre en place des « garages » pour la vente d'aliments complémentaires. L'État fournit déjà une aide sous la forme de subventions, mais il faudrait étendre l'infrastructure correspondante sur place. Là aussi, il importe d'impliquer l'ensemble de la population des villages et d'expliquer aux agriculteurs qu'il ne s'agit pas là d'un favoritisme unilatéral, mais qu'ils profitent eux aussi de la baisse de la pression qui s'exerce sur l'usage des ressources naturelles. Il conviendrait cependant aussi de chercher le dialogue avec les agriculteur·rice·s. En effet, la mise à disposition d'une infrastructure pastorale entraîne la crainte de l'augmentation du nombre de pasteur·e·s et d'animaux de la région, qui à leur tour pourraient renforcer la sollicitation des ressources et provoquer des dégâts champêtres.

5.1.10 Point d'intervention 3 : Insuffisance des mécanismes d'usage durable des ressources

Point qui se répète dans cette étude, le point d'intervention paraît ici aussi résider dans une amélioration de la gouvernance des ressources par l'État, qui devrait assumer son rôle. En même temps, il serait important que la société civile et des projets encouragent des méthodes alternatives et durables de culture renforçant la résilience des agriculteur·rice·s vis-à-vis de la dégradation des terres en général et des effets du changement climatique en particulier, afin que des agriculteur·rice·s ayant besoin de champs fertiles ne soient pas poussés à occuper illégalement des terres, souvent des aires pastorales. La plantation d'arbres et l'économie agroforestière constitueraient des possibilités d'agir contre la dégradation des sols. Il est en outre essentiel d'expliquer en même temps aux agriculteur·rice·s l'importance des aires pastorales. Ces deux démarches devraient entraîner une réduction de l'usage illégal d'aires pastorales pour l'agriculture grâce à une augmentation de la productivité et à une prise de conscience des besoins. La démarche de prise en compte des besoins des agriculteur·rice·s pourrait exercer un effet positif sur l'ensemble du système de conflit. Des projets visant spécifiquement les agriculteur·rice·s pourraient contrer leur sentiment de discrimination et faciliter ainsi leur soutien à d'autres projets tels que la construction d'infrastructures pastorales. Pour traiter les effets du changement climatique, il faut de plus sensibiliser et éclairer les

acteur-riche-s étatiques, mais aussi la population locale, en ce qui concerne le changement climatique. Des analyses adaptées de la situation écologique et sociale de départ devraient examiner dans quelle mesure les écosystèmes tout comme les structures sociales sont préparés aux conséquences du changement climatique, afin de dresser un bilan de la vulnérabilité et d'élaborer des projets adaptés visant à la résilience.

5.1.11 Point d'intervention 4 : (Perception d'une) inégalité dans l'accès aux ressources naturelles.

Cet aspect doit être considéré sous deux angles. Il apparaît d'une part que les pasteurs sont manifestement défavorisés dans la défense de leurs intérêts en matière d'accès et d'usage de l'eau et des pâturages. Il conviendrait de promouvoir les acteurs de la société civile qui défendent les intérêts des pasteurs. Il est en outre capital de combattre le sentiment qu'ont les agriculteurs d'être défavorisés. Ce sentiment est toutefois de nature subjective. Il conviendrait de commencer par dégager, dans le cadre de manifestations de dialogue, les besoins et les craintes qui sont à sa racine ; ce n'est qu'ainsi qu'on pourra contrecarrer la crainte des agriculteurs d'être défavorisés. On pourrait ensuite dans ce même cadre éclairer les agriculteurs sur les avantages de l'infrastructure pastorale dont ils bénéficient également eux-mêmes. C'est ainsi que les puits pastoraux peuvent délester leurs points d'eaux et prévenir les dégâts champêtres par les animaux en quête d'eau. Il est ainsi possible de réduire la sollicitation des ressources et la concurrence entre les groupes d'usagers.

5.1.12 Point d'intervention 5 : Insuffisance de la gestion du foncier pastoral par les autorités coutumières

Pour transformer ce moteur de conflit, il faut partir d'une bonne gouvernance des ressources qui diffuse les règles et les principes, introduit des sanctions en cas de violation et renforce ainsi la reconnaissance du Code rural et du SAF. Il est également impératif de renforcer la visibilité de l'État au niveau local en ce qui concerne la gouvernance des ressources, afin de contrer d'éventuelles approches contradictoires dans la gestion des ressources par les groupes d'acteurs. On pourrait ici centrer l'attention sur l'importance du droit religieux, coutumier et moderne et clarifier leurs rôles respectifs dans la gestion des ressources et le règlement des conflits. Cela pourrait contribuer à faire changer de comportement les autorités coutumières et à promouvoir de leur part la reconnaissance du droit moderne. On pourrait également initier un échange avec les autorités locales sur le rôle qui leur revient dans les conflits entre pasteur-e-s et agriculteur-riche-s. Elles devraient en même temps suivre par exemple des formations leur permettant d'assumer ce rôle et de maîtriser leur crainte de

perdre de leur influence. De plus, il serait essentiel de leur montrer l'importance d'une position de neutralité dans leurs fonctions et de mettre en évidence les conséquences négatives, pour tous les intéressés, de l'adoption d'une perspective d'appartenance ethnique lors de la prise de décisions (par exemple fracture sociale, etc.). On pourrait engager des réflexions sur les possibilités d'éviter à l'avenir les décisions ethnicisées. Il importe toutefois de ne pas oublier que la crainte d'une perte d'influence est un moteur des décisions. Aussi conviendrait-il, en vue d'une démarche adaptée au contexte, d'engager tout d'abord le dialogue avec les autorités concernées afin d'identifier leurs intérêts, leurs positions et leurs besoins, et de les reconnaître et de les traiter.

5.2 Farrey

La présentation des dynamiques de conflit à Farrey reflète les dynamiques de conflit de la région de Dosso. Un examen approfondi fait toutefois apparaître que les facteurs déterminants (FD) impulsant les dynamiques de conflit sont divers. Le point de départ des conflits est l'aire pastorale désignée seulement en 2018 par les autorités administratives et coutumières et par l'ensemble de la population villageoise dans le cadre d'un processus officiel. La zone a été classée espace pastoral par arrêté du préfet du département de Dosso (arrêté n° 10/0DD/ du 18 juillet 2018). Cette décision a été inscrite au Code rural de la COFODEP.

5.2.1 FD 1 : Absence d'acceptation du droit foncier par les autorités

coutumières

Un moteur essentiel de conflit à Farrey, dans le département de Dosso, est l'absence de reconnaissance par les autorités coutumières du droit foncier moderne, celui-ci leur déniait le droit exclusif d'administration foncière. En effet, comme le soulignait une personne interrogée, « la terre est devenue argent et pouvoir politique ». Le refus de la répartition des terres par l'État est une caractéristique toute particulière que l'on trouve surtout dans le département de Dosso²⁴. Leur crainte d'une perte de pouvoir renforce le rejet, par les autorités coutumières du département de Dosso, des structures institutionnelles telles que la COFO. Mais l'insuffisance de la gouvernance des ressources de la part de l'État, accompagnée d'une absence de mise au courant et de sensibilisation des autorités locales quant aux droits et obligations qui

²⁴ Toutes les personnes interrogées l'ont signalé, mais questionnées sur les raisons de cette focalisation si forte dans la région sur le droit foncier, n'ont pu l'expliquer précisément.

existent, favorise ignorance et refus de reconnaître le droit moderne et d'assurer l'accès des groupes d'utilisateurs aux ressources.

On peut comprendre qu'influencés par la désignation de Dosso comme zone agricole et le comportement des chefs de village (qui dans le département de Dosso appartiennent tous, à l'exception de deux, aux Djermas), les agriculteur·rice·s estiment souvent être les propriétaires légitimes des terres à Farrey et considèrent comme illégale la désignation d'aires pastorales. C'est ainsi qu'une autorité coutumière souligne dans ce contexte : « c'est la terre de nos grands-parents ». Or, on ne saurait passer sous silence que les Peulhs sont eux aussi installés à Farrey depuis plus de cent ans. Cependant, les Peulhs ne possèdent généralement guère de terres, les louant souvent auprès des Djermas. La relation sociale entre les groupes de la population s'est trouvée renforcée par la cohabitation à Farrey aussi longtemps que les pasteur·e·s n'ont pas revendiqué la sécurisation formelle de l'aire pastorale.

Le fait que la terre du village de Farrey-Peulh est en partie rendue bien plus fertile que celle du village des agriculteur·rice·s par des pratiques agropastorales éprouvées suscite un grand mécontentement chez les agriculteur·rice·s, renforçant leur sentiment de discrimination dans l'attribution des terres et leur désir de contrôler celle-ci. D'où le rejet et le non-respect de l'aire pastorale désignée à Farrey, de même que le refus de la construction d'infrastructures pastorales de la part des agriculteur·rice·s. L'élevage étant étroitement associé à l'ethnie Peulh, il se forme le sentiment que les aires pastorales et la construction d'infrastructures pastorales constituent un avantage accordé aux Peulhs.

Il est intéressant de noter que c'est aussi récemment qu'en 2018 que les habitants du village de Farrey ont consenti, après un forum commun, au processus officiel établissant comme pâturage l'aire pastorale maintenant contestée. Les raisons précises de ce revirement sont inconnues, il faudrait les élucider dans le cadre de manifestations de dialogue.

5.2.2 FD 2 : Volonté de maintenir la situation d'hégémonie sociale des agriculteur·rice·s

Un autre moteur essentiel de conflit à Farrey qu'il importe de souligner est la volonté des agriculteurs d'ancrer au niveau local et communal leur influence politique. Pour les agriculteurs, être influent à Farrey, c'est représenter la majorité de la population, afin de continuer à l'avenir à désigner les autorités locales relevant de leur catégorie sociale. Le chef de village de Farrey est actuellement aussi un Djerma. L'absence de neutralité et la référence croissante à l'appartenance à une ethnie et à un groupe alimentent à Farrey le favoritisme à l'égard des Djermas de la part des autorités locales. La croissance de la communauté peulh à Farrey suscite cependant chez eux la crainte de perdre leur position démographique et donc

politique dominante et de voir leurs intérêts au niveau du village moins pris en considération. Leur sentiment, déjà évoqué, d'être dépossédés de la terre qu'ils considèrent comme leur propriété renforce leur désir de garantir leur position dominante à Farrey.

Le rejet du pâturage officiellement affecté à l'élevage à Farrey constitue une expression de cette préoccupation. En effet, l'existence de ce pâturage va de pair avec la crainte que des pasteur·e·s et des éleveur·euse·s viennent en nombre croissant à Farrey, restreignant ainsi l'extension des surfaces agricoles. Cette préoccupation est légitime eu égard à la poussée démographique et à des terres librement utilisables toujours plus rares.

La fermeture de la frontière du Bénin pour la transhumance renforce encore ce sentiment, puisque de plus en plus de pasteur·e·s restent dans la région et ne poursuivent pas leur route vers le Bénin. Le stéréotype consistant à associer mentalement élevage et appartenance ethnique alimente la crainte des agriculteur·rice·s que l'existence d'une aire de pâturage et la croissance potentielle de la communauté peulh ne remettent en cause à l'avenir leur prédominance sociale, ce qui les amène à rejeter l'existence de l'aire de pâturage désignée. Interrogé à ce sujet, un partenaire d'interview répond : « Ils ont besoin d'espace précisément là-bas, tout simplement parce qu'ils ne veulent pas que ce soit une aire de pâturage, parce qu'ils ne veulent pas que ce soit pour des Peulhs ».

Lors des entretiens avec les agriculteurs à Farrey, ceux-ci menacent indirectement d'étendre leur exploitation agricole sur l'aire de pâturage ainsi que d'y relocaliser leur village. Interrogés sur les raisons, ils invoquent la survenue de plus en plus fréquente d'inondations à Farrey. Les prétentions élevées par les agriculteur·rice·s sur les aires pastorales, de même que les menaces relatives à leur usage, suscitent un considérable sentiment de frustration chez les pasteur·e·s de la communauté peulh. C'est ainsi qu'une personne interrogée déclare : « L'éleveur pense qu'on attaque sa vie tous les jours ». La menace perceptible pour les pasteur·e·s est constituée par les agriculteur·rice·s qui veulent utiliser les aires pastorales. Un problème manifeste est l'absence de sécurisation visible des aires pastorales. Les aires pastorales étant considérées comme bien collectif et se trouvant à ce titre sous le contrôle de l'État, c'est à l'État qu'il revient de les sécuriser et de les contrôler. On observe malheureusement une insuffisance de la sécurisation des aires pastorales, l'État manquant à assumer sa responsabilité en la matière. La conséquence en est un sentiment de frustration des pasteur·e·s à l'égard des autres groupes d'usagers et de l'État. Le manque d'influence des acteur·rice·s de la société civile au niveau politique aggrave le sentiment d'absence de perspective qu'éprouvent les pasteur·e·s.

Les pasteur·e·s de Farrey s'efforcent de plus en plus de faire appel à la politique et à la justice pour s'opposer aux activités juridiquement illégales des agriculteur·rice·s. Cette résistance des

pasteur·e·s avive à son tour le sentiment de frustration des agriculteur·rice·s. Cette frustration des agriculteur·rice·s fait croître l'intolérance des deux groupes vis-à-vis des activités respectivement agricoles ou pastorales, ce qui à son tour renforce la fracture sociale et le repli ethniciste. L'appartenance à un groupe social se reflète déjà dans la prise de parti au niveau politique. La fracture sociale se révèle dans l'agencement du village de Farrey, que l'on peut subdiviser en Farrey et Farrey-Peulh. Les agriculteur·rice·s trouvent un exutoire à leur sentiment de frustration en menaçant les pasteur·e·s de les déposséder de l'aire de pâturage et en s'efforçant d'étendre leur prédominance politique et sociale.

5.2.3 FD 3 : Crainte de discrimination des agriculteur·rice·s

Le risque de discrimination que ressentent les agriculteur·rice·s est également un moteur essentiel de conflit du fait qu'il marque de son empreinte toutes les décisions et toutes les perceptions des agriculteur·rice·s. Pour permettre d'appréhender cette dynamique de conflit, il convient de mettre l'accent sur l'explication des causes qui sont à la base de cette crainte.

Ce sentiment se fonde d'une part sur le fait que la situation socio-économique des pasteur·e·s est bien meilleure, car ils ont diversifié leurs moyens de subsistance grâce à l'élevage, à l'agriculture et au commerce. En raison des pratiques agropastorales des Peulhs, la terre de leur village est nettement plus fertile que celle des agriculteur·rice·s. Cette perception se fonde également sur l'évolution historique. L'aire de pâturage désignée par l'État n'est pas ressentie par les Djermas comme une surface publiquement accessible et ouverte à l'activité pastorale, mais comme une surface réservée exclusivement aux besoins des Peulhs. Là aussi on constate l'association mentale entre activité professionnelle et ethnie, qui aveugle les agriculteurs au point qu'ils ne voient pas que les aires pastorales sont accessibles à tous les animaux. Le sentiment de discrimination est si fort qu'il est déjà transmis depuis des générations.

En assimilant Peulhs et élevage, on peut tracer la ligne de comparaison entre les groupes ethniques. Il serait toutefois faux et par trop simpliste de broser le tableau d'une société divisée en deux groupes d'usagers des ressources naturelles pouvant être associés à des communautés ethniques clairement définies.

L'énorme crainte d'être défavorisés vis-à-vis des pasteurs amène les agriculteurs à s'efforcer d'utiliser eux aussi les ressources assignées à l'élevage. Un examen attentif de l'effort de relocalisation du village des Djermas fait apparaître qu'il paraît s'agir d'un argument fallacieux. Il se peut qu'il soit basé sur une volonté d'exproprier les Peulhs des aires de pâturage qui leur ont été assignées. En effet, le maire des Djermas a lancé en 2015 pour les agriculteur·rice·s un projet de construction de logements à côté de l'aire de pâturage désignée par l'État, afin

de répondre à leur désir de relocalisation. Les agriculteur·rice·s ont toutefois jusqu'à présent refusé de s'installer dans les nouvelles maisons. Les entretiens n'ont pas réellement révélé pourquoi les agriculteur·rice·s ont rejeté les maisons construites jusqu'ici. L'absence éventuelle de desserte routière pourrait en être une raison, mais les motifs sous-jacents devront encore être identifiés avec précision dans le cadre de consultations.

5.2.4 FD 4 : Insuffisance de sécurisation des aires pastorales

Ce moteur de conflit constitue, même si au départ il fait figure de seule dynamique de conflit des pasteur·e·s, un élément essentiel du conflit. Ce n'est qu'en 2018 que le pâturage a été déclaré aire pastorale par l'État. Dans le cadre de ce processus, 36 hectares de pâturages ont été cédés aux agriculteur·rice·s aux fins d'usage agricole et 868 hectares ont été déclarés aire pastorale publiquement accessible.

Il existe bien une décision officielle, un « acte de sécurisation » consigné par écrit, mais l'aire pastorale n'a toujours pas été matérialisée. Cela ne favorise pas seulement la méconnaissance des limites exactes de l'aire en question, mais renforce aussi les prétentions des agriculteur·rice·s à utiliser ces champs. Conscients que l'État se désintéresse de la sécurisation des champs et de sa responsabilité pour la gestion des ressources, les agriculteurs se sentent confortés dans leur sentiment que l'aire peut continuer d'être utilisée pour les cultures. D'où incompréhension et frustration chez les pasteur·e·s de Farrey, ce qui non seulement creuse la scission sociale du village, mais entraîne aussi l'escalade de conflits en confrontations violentes. En outre, le sentiment de frustration des pasteurs à l'égard des agriculteurs les amène à se désintéresser des besoins de ces derniers. Il en résulte un cercle vicieux auto-entretenu dans lequel l'intolérance des agriculteur·rice·s à l'égard des besoins des pasteur·e·s augmente à son tour. La conséquence en est que les pasteur·e·s à Farrey se voient de plus en plus refuser l'accès à l'eau. En effet, il n'y a pas de puits pastoral sur l'aire de pâturage, ce qui fait que les pasteur·e·s doivent se rendre à un point d'eau voisin. Or, celui-ci est encerclé par des champs, un passage ayant été laissé pour les pasteur·e·s, mais celui-ci est de plus en plus souvent bloqué. De plus, la sollicitation des puits villageois augmente, car « l'eau est sale pendant l'hivernage comme il y a trop de pluie, ça creuse des puits ». Leur usage par les pasteur·e·s renforce le sentiment de concurrence pour des ressources naturelles insuffisantes et avive les confrontations entre les groupes d'utilisateurs. Cette aversion mutuelle accentue la fracture sociale qui complique toute coopération en matière d'usage, d'accès ou de sécurisation des ressources.

5.2.5 Bilan intermédiaire et recommandations générales

L'analyse des conflits entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s révèle clairement que les dynamiques de conflit ne reposent pas en premier lieu sur des motifs objectifs, mais surtout sur des perceptions subjectives et sur une intolérance entre les groupes qui s'est accumulée pendant des décennies. En particulier, le fait d'associer élevage tout comme agriculture à une appartenance ethnique donnée a induit à Farrey une différenciation sociale. Même si de nombreux chercheurs font preuve de scepticisme à l'égard de la construction de l'ethnicité, cette différenciation a entraîné à Farrey une démarcation entre « soi et autre » qui non seulement se révèle par une nette ségrégation du village entre les groupes sociaux de Farrey, mais constitue aussi le substrat des conflits entre les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.

L'analyse des conflits a mis en évidence que la propension des agriculteur·rice·s à rejeter les aires pastorales, à ne pas les respecter et ainsi à les occuper à leur propre usage, constitue la dynamique de conflit essentielle pour les pasteur·e·s. Pour les agriculteur·rice·s, il s'agit surtout du sentiment de discrimination et de la perception d'une attribution illégale des terres aux Peulhs. Les dynamiques de conflit liées à l'usage des ressources naturelles attisent la fracture sociale à Farrey.

Les besoins des pasteur·e·s sont manifestes : accès à l'eau pour les animaux et sécurisation de l'aire pastorale contre tout usage arbitraire. Du côté des agriculteur·rice·s, tout cela apparaît moins clair et semble reposer sur une perception subjective qu'il conviendrait d'invalidier. Il est nécessaire d'analyser et d'examiner quel est le principal facteur déterminant du rejet des Peulhs/pasteur·e·s et comment ce problème peut être maîtrisé. Farrey met abondamment en évidence que la mise en œuvre de mesures unilatérales d'un groupe d'utilisateurs est impraticable, mais ne ferait qu'intensifier la fracture sociale.

5.2.6 Acteur·rice·s de paix

L'examen d'éventuels acteurs de paix essentiels montre rapidement que ce sont surtout des groupes d'acteurs considérés comme neutres par les deux parties en conflit qui devraient jouer un rôle. Mais il importerait surtout d'encourager le rôle des acteur·rice·s de la société civile dans la promotion de la cohésion sociale par des manifestations communes. En même temps, les femmes des Peulhs et des Djermas pourraient jouer à Farrey un rôle positif. Elles sont certes actuellement impliquées elles aussi dans la fracture sociale des villages et la renforcent, mais il s'agit de l'un des rares groupes sociaux encore en relation avec les autres. Achat et vente de produits alimentaires, en particulier, maintiennent le contact. Mais les rencontres en des lieux publics comme les moulins, les puits, les centres sanitaires, les groupes de femmes,

les « foyandis », etc., assurent l'échange permanent entre les femmes. Il pourrait être intéressant de mettre à profit ces relations et d'intégrer les femmes comme animatrices dans le processus de consolidation de la cohésion sociale à Farrey. Il apparaît aussi que les acteur·rice·s étatiques comme la COFO, et en particulier la COFOB et la COFOCOM, ou le maire, peuvent jouer un rôle positif dans le processus de reconnaissance des aires pastorales de la part des agriculteur·rice·s. Si l'État était visible, cela pourrait renforcer la perception de l'importance des aires pastorales, et les pasteur·e·s se sentiraient représentés par l'État.

5.2.7 Point d'intervention 1 : Absence d'acceptation du droit foncier par les autorités coutumières

En ce qui concerne ce moteur de conflit, il apparaît de toute première importance d'éclairer les autorités administratives et coutumières d'une part sur les dispositions légales en vigueur consacrées dans le Code rural et le SAF et, d'autre part, sur les besoins des pasteur·e·s et agriculteur·rice·s au Niger ainsi que sur l'importance de la cohabitation entre agriculteur·rice·s et pasteur·e·s. Ce n'est que par la mise en œuvre de ce levier que l'on pourra les sensibiliser à leur rôle, à leur importance et à leur responsabilité dans la transformation du conflit. L'accent devrait être mis sur leur fonction d'autorité locale vis-à-vis de l'ensemble de la population et non pas de certains groupes. De même, les autorités locales devraient être sensibilisées au caractère destructif de leur comportement au regard de leur influence sur la cohésion sociale de la population locale. Il conviendrait par ailleurs de faire en sorte d'engager un échange avec les autorités locales afin de trouver comment maîtriser leur crainte de perdre de leur influence. En outre, il importe d'impulser un processus de renforcement et d'utilisation des mécanismes de contrôle qui existent dans le cadre de la gouvernance des ressources. Le contrôle des autorités politiques et coutumières respectives pourrait faire obstacle aux actes illégaux en matière de répartition des terres. À titre d'illustration de la problématique, on peut citer une organisation de pasteur·e·s : « le maire devrait jouer son rôle, sous le contrôle de l'État ».

5.2.8 Point d'intervention 2 : Volonté de maintenir la situation d'hégémonie sociale des agriculteur·rice·s

Pour identifier avec précision le point d'intervention, il est nécessaire d'entrer à nouveau en contact avec les agriculteur·rice·s afin de dégager les véritables besoins qui sont à la base de leur aspiration à exercer une influence. En même temps, il conviendrait de sensibiliser les agriculteur·rice·s au thème de l'importance de l'élevage et aux fondements juridiques de l'accès et de l'usage des ressources.

Les aspirations des Djermas revenant à un refus de l'infrastructure pastorale, il conviendrait d'agir aussi à ce niveau et de leur présenter les avantages que l'infrastructure leur apporterait à eux-mêmes. Il est impératif d'améliorer par des manifestations de dialogue entre les groupes leurs rapports mutuels et d'éliminer ainsi le sentiment de menace et de discrimination réciproques. Il faudrait souligner que les intérêts sont identiques et qu'il s'agit de préserver les moyens de subsistance. Peut-être une meilleure compréhension des intérêts et des besoins ainsi que des inquiétudes des deux groupes pourrait-elle faire cesser le désir d'hégémonie des agriculteur-rice-s.

5.2.9 Point d'intervention 3 : Crainte de discrimination des agriculteur-rice-s

Il est apparu ici qu'une importance considérable reviendrait à l'organisation de manifestations de dialogue en vue de cerner les causes du sentiment de discrimination. Grâce à des animateur-rice-s bénéficiant de la reconnaissance de tous les groupes d'usagers, il s'agirait d'examiner objectivement les positions juridiques respectives en matière d'usage des ressources par les groupes et de rassurer ainsi les agriculteur-rice-s, qui craignent une perte de contrôle des ressources naturelles. Des démarches de promotion de l'agriculture pourraient dissiper le sentiment de discrimination et la jalousie. La compréhension que la production peut augmenter même sur les terres actuellement utilisées pourrait contrecarrer les velléités d'usage des aires pastorales.

5.2.10 Point d'intervention 4 : Insuffisance de sécurisation des aires pastorales

Un point de départ pourrait être la matérialisation du pâturage et l'inscription de l'aire pastorale au dossier rural de la COFO. Il convient toutefois de souligner que tout ce processus doit être mené avec doigté et discernement, afin de ne pas renforcer le sentiment de discrimination d'un groupe donné d'acteurs. Cela ne saurait toutefois constituer l'unique angle d'attaque, car cela renforcerait sinon le sentiment de discrimination de la part des agriculteur-rice-s. Une matérialisation donnerait cependant la possibilité aux pasteur-e-s d'agir plus facilement en justice contre les violations. Un renforcement des droits des pasteur-e-s dans le droit foncier pourrait conforter leurs capacités et leur position à l'encontre des actes illégaux des agriculteur-rice-s. En même temps, les interviews avec les représentant-e-s de la société civile ont montré que la matérialisation visible a une grande valeur symbolique pour les pasteur-e-s, qui la considèrent comme une reconnaissance de leurs besoins de la part de l'État. Les pasteur-e-s escomptent que la matérialisation officielle du pâturage et la manifestation de l'intérêt porté par l'État à l'aire pastorale entraîneront une réorientation des agriculteur-rice-s et amèneront à surseoir à d'éventuelles relocalisations et à un usage agricole sur d'autres surfaces. Il conviendrait d'envisager également le fonçage d'un puits sur le pâturage pour

assurer l'accès des pasteur·e·s à l'eau et réduire les dégâts faits aux champs autour des points d'eau. La population, les autorités politiques et coutumières devraient être éclairées sur la teneur de l'article 4 de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 et sur les responsabilités telles qu'elles sont fixées aux articles 5 et 61. Cette ordonnance stipule : « Afin de garantir l'exercice du droit à l'eau reconnu à chaque citoyen conformément à l'article 4 de la présente ordonnance, l'État et les collectivités territoriales sont chargés, dans le cadre de leurs compétences générales respectives, de l'organisation et du fonctionnement du service public d'approvisionnement en eau potable ». Il convient toutefois ici aussi de faire preuve de sensibilité et de faire obstacle à tout sentiment de favoritisme en faveur des pasteur·e·s dans les activités de projet. On pourrait également envisager des réflexions sur la maintenance du puits de village, afin de répondre aux besoins des agriculteur·rice·s.

5.3 Karel-Koissy

Karel est situé dans la commune de Falmèye, à la limite de la commune de Sambéra. L'aire de pâturage de Karel jouant un rôle stratégique important dans la région pour la transhumance vers le Bénin, il y a lieu d'étendre le regard de l'analyse aux régions voisines. Dans la zone d'intervention autour de l'aire de pâturage de Karel-Koissy se trouvent plusieurs villages dont les habitants jouent un rôle et ont voix au chapitre dans le conflit. Il s'agit d'une part des villages Koissy-Peulh et Koissy-Djerma. Mais tandis que Koissy-Peulh est dans la commune de Falmèye et relève du canton de Birni, Koissy-Djerma se trouve dans la commune de Sambéra et relève du sultanat de Dosso. L'analyse devra en outre intégrer aussi les villages voisins à population majoritairement djerma de Gillare et Haynikoy Koira, qui font partie de la commune de Sambéra et donc du sultanat de Dosso.

5.3.1 FD 1 : Insuffisance de puits pastoraux

Karel et les alentours se distinguent par leur situation stratégique de couloir central pour les transhumant·e·s passant du nord du Niger vers le sud. Des pasteur·e·s transitent donc en grand nombre par la région et restent sur les aires de pâturage désignées ou sur le plateau limitrophe de Falmèye. Une caractéristique essentielle de la région est qu'elle a de nombreuses aires pastorales officiellement désignées, mais une infrastructure pastorale en puits insuffisante pour abreuver les animaux. L'insuffisance d'accès des animaux aux points d'eau provoque de nombreuses dynamiques de conflit entre pasteur·e·s et agriculteur·rice·s.

L'aire de pâturage de Karel n'a pas de puits pastoral. La commune de Sambéra, limitrophe de Karel, de même que l'aire de pâturage de Karel elle-même possèdent des mares semi-permanentes. Aussi la présence d'eau et l'accès à l'eau changent-ils dans la région au cours

de l'année. Suite aux effets du changement climatique, on observe de plus en plus fréquemment un décalage des pluies. La fin précoce des pluies dans le nord amène les pasteur·e·s à quitter plus tôt le nord du Niger pour le sud. Le nombre croissant d'animaux renforce à son tour la sollicitation des points d'eau de Falmèye et Sambéra, qui de ce fait tarissent plus tôt. Sur l'aire de pâturage de Karel en particulier, le point d'eau tarit déjà avant l'ouverture fixée des champs, c'est-à-dire avant l'arrivée officielle des transhumant·e·s en provenance du nord. La plus grande mare de la région se trouve dans la commune voisine de Sambéra ; les pasteur·e·s l'utilisent comme point d'eau de substitution pour leur bétail, parce qu'elle est encore remplie d'eau et utilisable longtemps après la saison pluvieuse.

Or, le point d'eau de Sambéra est encerclé par des terres cultivées. La difficulté d'accès au point d'eau pour les pasteur·e·s favorise la dévastation des champs et des récoltes par les animaux et suscite un sentiment de frustration à l'égard de l'État, qui n'assume pas son rôle de sécurisation des besoins des pasteur·e·s. En effet, toute entrave à l'accès à l'eau est passible de sanctions. C'est ainsi que l'article 98 de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 stipule : « Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de trente mille (30 000) à trois cents mille (300 000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement : ceux qui auront déposé des immondices, des ordures ménagères, des pierres, des graviers, des bois dans le lit ou sur les bords des cours d'eau, lacs, étangs ou lagunes et canaux du domaine public ou qui y auront laissé écouler des eaux infectées et nuisibles ; ceux qui auront enfoui des immondices, des ordures ménagères ou liquides usés et plus généralement commis tout fait susceptible d'altérer directement ou indirectement la qualité des eaux souterraines ; ceux qui auront saboté des ouvrages ou des installations hydrauliques ; ceux qui s'opposent injustement à la réalisation de points d'eau privés ou publics ». L'absence d'application et de contrôle de la législation existante se traduit par un certain sentiment d'impuissance et d'hostilité à l'égard de l'État en général et des agriculteur·rice·s en particulier.

Mais la destruction des moyens de subsistance des agriculteur·rice·s amplifie aussi leur sentiment de frustration et d'aversion vis-à-vis des pasteur·e·s. Le refus de projets de fonçage de puits l'a déjà montré. En effet, le chef de village, appartenant aux Djermas, de même que la population villageoise de Sambéra se sont farouchement opposés en 2019 au fonçage de puits pastoraux à Karel, dans la commune de Falmèye. D'autres villages de Sambéra ont suivi la même année, s'opposant eux aussi à la construction d'infrastructures pastorales. Il n'a de même pas été possible en 2020 de construire dans le cadre du projet « Programme d'appui au développement de l'élevage (PRADEL) » des puits pastoraux sur des aires de pâturage officiellement déclarées, l'opposition de la part de la population étant trop massive. La conséquence en a été le fonçage de puits dans le département de Gaya, dans les communes

de Tanda et Tounouga, où la population appuyait le processus. Cela a amélioré l'accès à l'eau à Gaya, mais n'a rien changé aux dynamiques de conflit à Karel. Il conviendrait d'examiner de plus près le fondement de la prise de décision, ce qui pourrait fournir d'éventuels points d'intervention pour les projets prévus.

Bien que le chef de canton de Falmèye soit un Peulh et qu'il y ait à Koissy aussi un chef de village peulh si bien que le consentement à la construction d'infrastructures pastorales ne suscite aucune opposition tout au moins au niveau politique et coutumier, l'acceptation fait défaut de la part de la population des villages voisins et des autorités locales, notamment à Sambéra. La discussion a fait apparaître que le rejet du fonçage de puits à Sambéra est étroitement lié à l'appétit d'influence des autorités locales dans le département de Dosso. Alors que l'aire de pâturage se trouve à Falmèye, les autorités du département de Dosso tiennent à être impliquées dans les processus. Les raisons sous-jacentes sont des conflits de démarcation administrative, avec les revendications qui en découlent.

Il est intéressant de noter que les agriculteur·rice·s n'élargissent pas leur perspective pour reconnaître que la présence de puits sur les aires de pâturage pourrait tout aussi bien réduire la destruction des champs entourant les mares. Ils ont trop peur qu'un accès supplémentaire à l'eau à Karel puisse amener tous les pasteurs qui se trouvent dans la région et sur le plateau, où il y a des pâturages non sécurisés sans accès à des puits, à se rendre aussi à Karel et à renforcer ainsi la sollicitation des ressources en eau. Il s'est en outre avéré lors d'entretiens que les populations de Sambéra craignent également qu'une amélioration de l'accès à l'eau entraîne une sédentarisation croissante des pasteur·e·s, amenant du coup non seulement un plus grand nombre d'animaux dans la région, mais aussi la probabilité d'une prédominance politique des Peulhs et de leurs intérêts.

5.3.2 FD 2 : Dégâts champêtres dus aux pasteur·e·s

Comme nous l'avons déjà évoqué, la région connaît de nombreux incidents opposant pasteur·e·s et agriculteur·rice·s à l'occasion de la recherche de points d'eau pour les animaux. Le tarissement précoce du point d'eau de Karel amène les pasteur·e·s à se rendre dans la commune adjacente de Sambéra pour y profiter de l'accès au point d'eau. Le fait que ce point d'eau est encerclé par des champs entraîne toutefois de plus en plus de dégâts dans les champs et les récoltes dus aux animaux se rendant au point d'eau. Il en résulte chez les agriculteur·rice·s un sentiment de frustration et une réaction d'intolérance. Un préjugé imputant aux pasteur·e·s ignorance et violence s'affermi chez les agriculteur·rice·s. Ce stéréotype affaiblit la relation entre les groupes d'usagers. À Sambéra surtout, dans le département de Dosso, l'affaiblissement de la relation entre pasteur·e·s et agriculteur·rice·s se traduit par une partialité croissante des autorités locales en fonction de l'appartenance ethnique. D'où, au

niveau local, une gouvernance des ressources basée sur l'appartenance sociale, qui s'oppose par exemple à la construction d'infrastructures pastorales afin de prévenir l'augmentation du nombre d'animaux et la sédentarisation des pasteur·e·s. En même temps, les confrontations violentes entre les groupes de la population vont croissant²⁵.

5.3.3 Bilan intermédiaire et recommandations

Contrairement aux dynamiques de conflit de Farrey, que l'on peut décrire par les termes d'intolérance, de frustration et d'ethnisation, à Karel les conflits sont clairement objectivables. Ils gravitent autour de l'accès et de l'usage de l'eau, élément essentiel pour la préservation des moyens de subsistance. Le processus d'identification des activités de projet devrait faire clairement référence à cette préoccupation et examiner comment les deux groupes d'utilisateurs peuvent préserver leurs moyens de subsistance eu égard aussi à l'évolution du contexte. Un point positif est que les fractures ethniques ne marquent pas encore de leur empreinte le vécu de la population villageoise. Il n'en serait pas moins nécessaire que des démarches de promotion de la cohésion sociale viennent prévenir d'éventuelles fractures sociales. Il importe de prendre en compte la démarcation administrative entre Falmèye et Sambéra de même que l'aire de pâturage limitrophe de Sambéra, et d'impliquer des groupes d'acteurs des deux communes.

5.3.4 Acteur·rice·s de paix

Le chef de canton de Birni pourrait jouer un rôle important d'acteur de paix et renforcer la cohésion sociale. Autorité coutumière reconnue, il exerce une influence sur la population. L'intérêt qu'il exprime pour l'infrastructure pastorale pourrait également jouer un rôle important dans d'éventuelles activités de projet liées à la construction d'infrastructures pastorales. Il pourrait en même temps assumer une fonction de médiation dans des négociations de projet. Mais la société civile pourrait elle aussi informer la population locale sur les problèmes existants et la menace d'aggravation des conflits liés à l'eau en cas d'inaction, de même que sur le fondement juridique. Des structures institutionnelles devraient accompagner le processus et, grâce à la visibilité de l'État, en renforcer la reconnaissance. Un aspect essentiel des dynamiques de conflit de Karel est qu'elles s'étendent sur deux communes. Aussi faut-il faire appel à des structures régionales telles que le Conseil régional, qui rassemblent toutes les parties. Il conviendrait également d'impliquer le SPR, qui peut rassembler les deux

²⁵ Il s'agit ici du village de Koulou à Sambéra. Cette évolution se manifeste aussi dans d'autres villages.

COFODEP de Dosso et Falmèye. Le gouverneur, responsable des deux départements, devrait lui aussi accompagner le processus.

5.3.5 Point d'intervention 1 : Insuffisance des infrastructures pastorales

Il est important tout d'abord de rappeler à la population tout comme aux autorités politiques et coutumières les dispositions légales en vigueur au Niger. En vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010, tout citoyen a un droit fondamental d'accès à l'eau. L'ordonnance stipule « le droit de chacun à disposer de l'eau correspondant à la satisfaction de ses besoins personnels et domestiques ». Elle dispose en outre que « [l']État a l'obligation dans ce domaine de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera ». C'est par référence à ce cadre juridique qu'il conviendrait d'engager la négociation avec les acteur·rice·s. Un soutien de la part d'acteur·rice·s politiques pourrait promouvoir la compréhension et améliorer l'issue de la négociation. Il conviendrait en outre d'informer sur les sanctions punissant les violations du droit à l'accès à l'eau et, point essentiel, de renforcer les mécanismes de contrôle. De plus amples contrôles devraient être effectués par les FDS et les autorités investies des pouvoirs de police rurale. Il faut toutefois à cet effet mettre d'abord les acteur·rice·s au courant des développements préoccupants dans la région, et éveiller leur intérêt à apporter une contribution.

Il faudrait aussi instituer au niveau local des mécanismes de règlement des conflits prévenant toute escalade, ouvrant l'accès aux autorités politiques ou coutumières en vue d'un règlement élargi des conflits et expliquant comment saisir la justice. Il faudrait en outre impulser un renforcement général de la justice pour que celle-ci assume ses responsabilités et sanctionne les violations. Il conviendrait d'améliorer l'accès des acteur·rice·s à la justice pour leur permettre de signaler les violations et d'assurer ainsi le respect des droits des individus. En outre, il conviendrait d'éclairer en particulier les autorités locales du département de Dosso sur leurs attributions et sur l'importance de la démarcation administrative. Il faudrait de même entrer en contact avec les organisations qui désiraient déjà engager des activités de projet dans la région, afin de bénéficier de leurs expériences.

Il paraît en outre approprié de reprendre le processus de fonçage de puits. Il devrait s'accompagner d'un processus de dialogue adapté et participatif. Il conviendrait le cas échéant d'examiner si, au lieu de le limiter à Karel, on ne pourrait pas étendre le fonçage de puits aux aires de pâturage non sécurisées du plateau de Sambéra, afin d'éviter une concentration de tous les animaux sur la région de Karel et de prendre ainsi en compte les inquiétudes des agriculteur·rice·s. Il serait également intéressant d'apprendre pourquoi la population de Gaya a soutenu le fonçage de puits, quels étaient les arguments décisifs et quels acteurs ont

participé au processus de négociation, car il pourrait en résulter des angles d'approche pour les projets GIZ-SCP et GIZ-FREXUS.

5.3.6 Point d'intervention 2 : Dégâts champêtres dus aux pasteur·e·s

Il y aurait lieu dans ce contexte de rechercher avec la population locale des approches qui permettraient de réduire la dévastation des champs. Les résultats pourraient résider dans l'entretien de l'aire pastorale et dans le fonçage d'un puits. Il faudrait toutefois à cet effet éclairer surtout les agriculteur·rice·s sur les avantages de l'infrastructure pastorale. Pour lutter contre la frustration suscitée chez les pasteur·e·s par l'occupation illégale de terres et par les difficultés d'accès à l'eau ainsi que chez les agriculteur·rice·s par la destruction de leurs champs, il conviendrait de mettre l'accent sur le renforcement des mécanismes de contrôle de la gouvernance des ressources et donc renforcer les forces de sécurité et les autorités investies de pouvoirs de police rurale en la matière. La COFOCOM et la COFOB, de même que l'administration municipale, devraient elles aussi être impliquées dans le processus de règlement des conflits afin de l'inscrire dans un cadre institutionnel.

Il importe aussi de tenir compte des préoccupations des agriculteur·rice·s. Il s'agit d'une part de prévenir les fractures ethniques, d'autre part d'ouvrir la voie à la construction future d'infrastructures pastorales et de réduire ainsi les contraintes en matière d'accès à l'eau. Dans le cadre d'une discussion approfondie avec les agriculteur·rice·s, il faudrait dégager leur vision de paix et examiner comment, dans le contexte de l'évolution de la situation, leurs besoins pourraient être satisfaits.

6. Recommandations pour la mise en œuvre du projet

6.1 Activités pour les deux groupes

L'analyse a mis en évidence que la référence à l'identité et à l'appartenance sociale constitue déjà un aspect essentiel des dynamiques de conflit, ou alors elle est susceptible de jouer un rôle à l'avenir. L'étroite liaison entre source de revenus ou activité économique d'une part et ethnie de l'autre favorise une comparaison entre les groupes et le sentiment de chacun d'eux d'être victime de discrimination. Il apparaît donc absolument capital d'éviter au cours des activités de projet envisagées tout sentiment unilatéral de discrimination. Afin de renforcer la cohésion sociale et aussi d'ouvrir la voie à un soutien mutuel d'éventuelles activités de projet, il conviendrait de se livrer à une réflexion sur des démarches considérées comme essentielles par les deux parties en conflit. Ou bien il faudrait envisager plusieurs activités essentielles, d'une part pour les pasteur·e·s et d'autre part pour les agriculteur·rice·s. Seule une perspective

holistique prenant en compte les besoins des deux groupes et appréhendant donc le conflit comme un système sera à même d'assurer le succès des activités mises en œuvre et d'apporter une contribution à une transformation du conflit, et de promouvoir ainsi une paix durable.

6.2 Associer infrastructure et sensibilisation

Les entretiens avec les acteur·rice·s ont fait apparaître que pour une transformation globale du conflit, il est impératif que les conflits évoqués soient abordés sous deux angles tant à Farrey qu'à Karel. Il est important d'une part de sensibiliser les groupes de la population de même que les autorités politiques et coutumières au fondement juridique du Code rural. Les droits, les obligations, les responsabilités et les mécanismes de réclamation devraient être communiqués de façon nette et claire. Comme l'ont souligné les personnes interrogées, ce n'est pas l'absence de cadre juridique qui attise les conflits violents, mais sa méconnaissance et l'indifférence à son égard. Des manifestations de sensibilisation adaptées devraient enrayer ce comportement. En même temps, l'analyse des dynamiques de conflit met en évidence qu'une sensibilisation au Code rural ne saurait faire oublier l'insuffisance des structures. La mise en place d'une infrastructure pastorale avec des puits pastoraux, la restauration de puits villageois endommagés ou la matérialisation d'aires de pâturage pourrait fournir une base susceptible de modifier et d'apaiser durablement les conflits. Ce n'est que lorsque certaines conditions générales auront été instaurées qu'une transformation globale des conflits pourra avoir prise. Associer d'éventuelles mesures portant sur l'infrastructure et des manifestations de sensibilisation semble, eu égard au bilan que l'on peut tirer de l'analyse, constituer une approche durable et fructueuse.

6.3 Le dialogue, principe fondamental

Les interviews avec la population locale tout comme la restitution des résultats de l'analyse du conflit auprès des principaux acteurs des dynamiques de conflit au niveau national, régional et local ont mis en évidence que, pour que les activités envisagées réussissent, il faut tout d'abord instituer un dialogue avec les parties en conflit au niveau local. Commencer par le dialogue jette les bases d'une évolution dans la perception que chaque partie en conflit a de l'autre. En même temps, un échange continu et la possibilité pour chacun d'exprimer ses besoins suscitent compréhension mutuelle et aussi confiance²⁶. Il est essentiel que le concept de dialogue soit parfaitement clair pour les acteurs appelés à mener de telles manifestations.

²⁶ Pour en savoir plus, voir PNUD (2007) : Le dialogue démocratique – Un manuel pratique

Il est par trop fréquent que discussions, débats et dialogues soient mêlés, mettant en cause le succès de la mise en œuvre du projet. Les manifestations de dialogue n'ont pas pour objectif immédiat de parvenir à des accords sociaux et à des engagements, mais de faire évoluer les perceptions des différents groupes et de leurs besoins et de leurs intérêts. La conceptualisation des dialogues devrait en tenir compte. On peut donc considérer un dialogue efficace comme un point de départ pour des discussions ou des débats sur des activités de projet. Ce n'est que grâce à des dialogues bien préparés que l'évolution des perceptions des parties en conflit peut en fin de compte contribuer à identifier les intérêts communs qui constituent de leur part la base du consentement aux activités de projet.

7. Conclusion

Les conflits liés à l'accès, à l'usage, à l'attribution et à la sécurisation des ressources naturelles ne sont pas un phénomène nouveau. On n'en observe pas moins une intensification des dynamiques de conflit entre les groupes d'utilisateurs. L'analyse a montré que certains facteurs constituent un substrat propice aux conflits liés aux ressources. L'insuffisance de la gouvernance des ressources et la faiblesse des institutions, la fracture sociale et l'absence de compréhension des besoins de chaque groupe de la part de l'autre en constituent des éléments essentiels. Le creusement de la fracture sociale est une conséquence des conflits liés aux ressources et en même temps la cause d'une spirale auto-entretenu de dynamiques de conflit. La croissance démographique et le changement climatique et la pression ainsi induite sur les ressources sont des facteurs particuliers avivant encore les conflits. S'il n'existe pas de corrélation directe entre pénurie de ressources et conflit, l'absence de structures régissant l'accès, l'usage et l'affectation des ressources n'en favorise pas moins une incapacité à trouver une solution à la pression croissante sur les ressources.

Les dynamiques de conflit complexes et pluridimensionnelles de la région de Dosso, dans lesquelles s'inscrivent les conflits de la zone d'intervention, ne sauraient être résolues par des activités de projet circonscrites. Ce qui s'impose, c'est au contraire l'adoption d'une perspective pluridimensionnelle ainsi qu'une approche globale s'attaquant aux dynamiques de conflit à différents points d'intervention. Il conviendra dans ce cadre de ne pas se restreindre aux facteurs de conflit identifiés, mais de prendre tout aussi bien en considération les multiplicateurs externes de conflit afin de trouver en particulier des approches durables permettant de gérer la pression croissante sur les ressources et d'empêcher ainsi que les dynamiques de conflit ne débouchent sur des confrontations violentes.

Il est évident que les activités de projet ne sauraient prétendre à résoudre les conflits dans la région, mais elles devraient s'attacher à aborder de multiples aspects liés à l'usage, à l'accès,

à la répartition ou à la sécurisation des ressources naturelles afin de délester les groupes d'utilisateurs de la pression qu'ils subissent.

Pour la synergie entre le SCP et le projet FREXUS au Niger, cela signifie qu'il s'agit d'identifier des points d'intervention favorisant une gestion durable des ressources de même que la cohésion sociale entre les groupes d'utilisateurs. Une attention particulière doit être prêtée aux deux principaux groupes d'utilisateurs. Ce n'est qu'en les impliquant intégralement dans les processus de dialogue et en étant ouvertement et activement à l'écoute des besoins des groupes d'utilisateurs qu'on parviendra à identifier des activités qui puissent entraîner l'approbation des deux groupes d'utilisateurs.

8. Bibliographie

ARK Group DMCC (2016) : *The Syrian conflict : A systems conflict analysis.*

Banque mondiale (2018) : Agricultural land (% of land area), Niger, 2018, <https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.TOTL.K2?locations=NE>.

Banque mondiale (2018) : (sq. km), Niger, 2018, <https://data.worldbank.org/indicator/AG.LND.TOTL.K2?locations=NE>.

Bonacker, Thorsten/Imbusch, Peter (2010) : Zentrale Begriffe der Friedens- und Konfliktforschung: Konflikt, Gewalt, Krieg, Frieden. In : Imbusch, Peter/Zoll, Ralf : Friedens- und Konfliktforschung. Eine Einführung, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.

Climate Security Expert Network (2021) : Climate-Fragility Risk Factsheet. The Sahel, p. 1, disponible en ligne à : https://climate-security-expert-network.org/sites/climate-security-expert-network.org/files/documents/csen_climate_fragility_factsheet_the_sahel.pdf.

Collaborative Learning Projects (CDA) (2016) : Designing Strategic Initiatives to Impact Conflict Systems: Systems Approaches to Peacebuilding. A Resource Manual. Cambridge, MA.

Deutscher Entwicklungsdienst (DED) (2006) : Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin

Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict GPPAC (2017) : Conflict Analysis Framework: Field Guidelines and Procedures, La Haye, Pays-Bas.

Helfferich, Cornelia (2014) : Leitfaden- und Experteninterviews. In : Bauer, Nina/Blasius, Jörg (éd.) : Handbuch Methoden der empirischen Sozialforschung, Springer Fachmedien, Wiesbaden.

Heidelberger Institute for International Conflict research (2020) : Heidelberger Konfliktbarometer (2020), Heidelberg.

Mamalo, Abdoul Karim (2021) : Rapport Général du Consultant National. Appui conseil à la consultante internationale dans le processus d'analyse des conflits.

McCullough ; Leigh ; Opitz-Stapleton et al. (2019) : When rising temperatures don't lead to rising tempers, document de travail, disponible à : <https://cdn.odi.org/media/documents/12946.pdf>.

Ministre du Plan (2018) : Annuaire Statistique Régional de Dosso, 2012-2016.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2021) : Suivi des mouvements de transhumance (TTT). Région du Liptako Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger). Alertes, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/DRAFT_Dashboard_TTT_BFA_TRIME_STRE4_2020_FINAL.pdf.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2007) : Le dialogue démocratique – Un manuel pratique

Przyborski, Aglaja/Wohlrab-Sahr, Monika (2014) : Qualitative Sozialforschung. Ein Arbeitsbuch, tome 4, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, Munich.

Turner, M. D./Ayantunde, A. A./Patterson, E. D./Patterson, K. P. (2006) : Farmer-herder relations and conflict management in agro-pastoral zone of Niger.

Annexe

A. Liste des partenaires interrogés

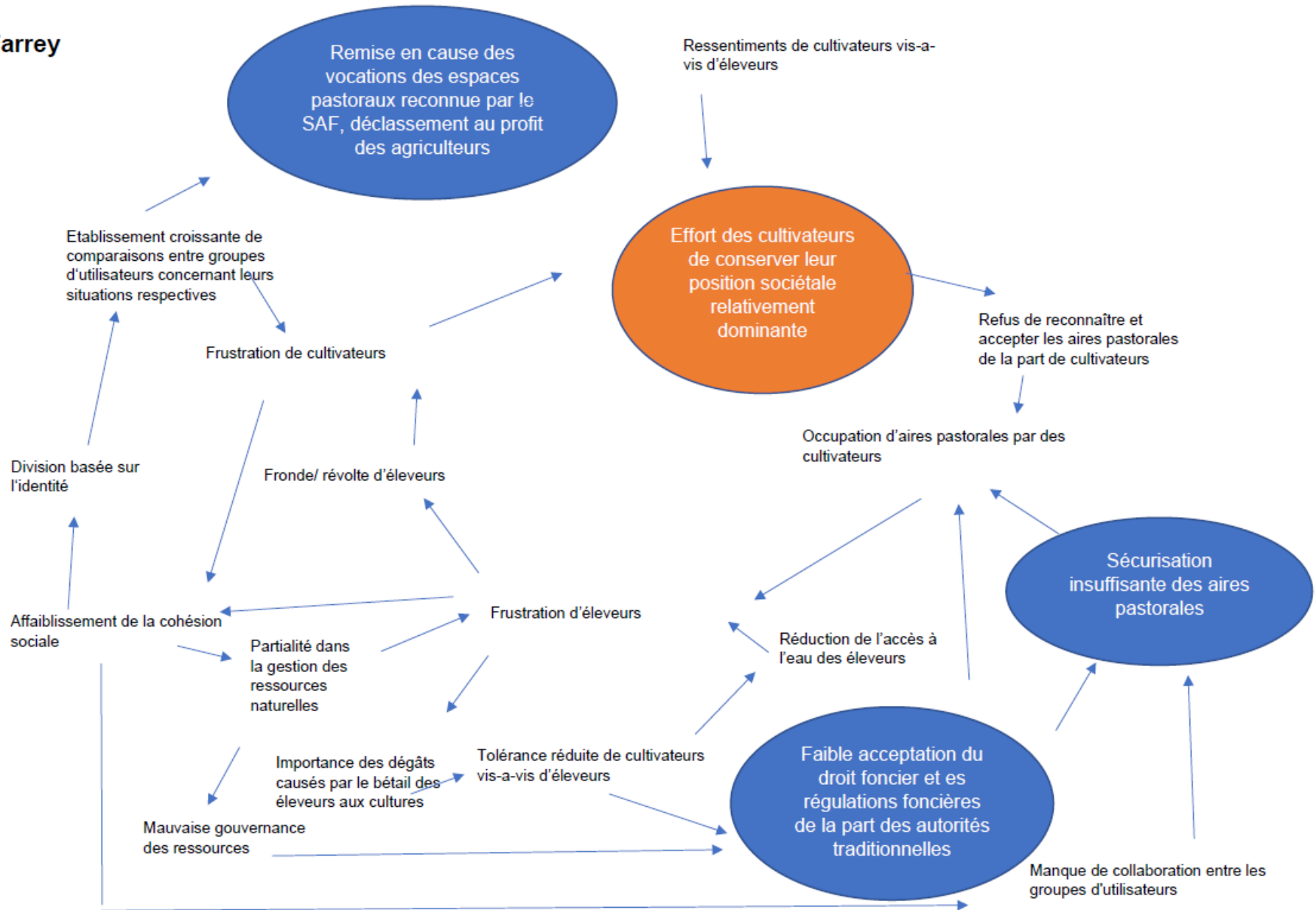
Institutions	Personnes rencontrées
PFPN	Djibo Bagna
CAPAN	Tidjani Alou
	Yahaya
APESS	Seyni Amadou
	Boureima Kodo S.
	Hafizou Adamou
AREN	Nounou Idi
HACP	Boubacar
	Adjt Chef Boureima
	Adamou Noma
FNEN Daddo	Siddo Amadou
ROPEN	Amadou Hailou dit Taro
	Ismael Tambari
AEDL	Seydou Ibrahim
	Ali Abdoulaye
	Assoumana
	Moctar Andoulaye
	Balkissa

B. Questionnaire

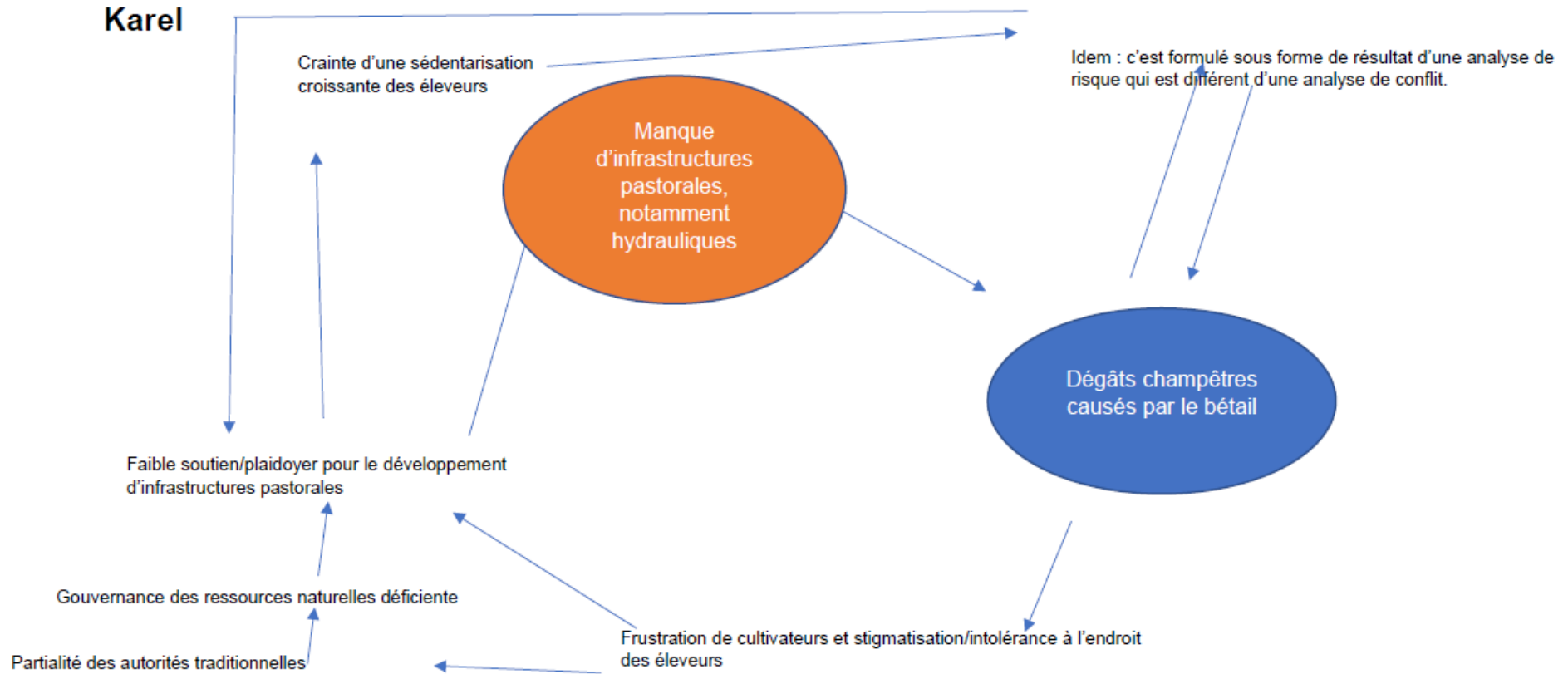
1. Quels sont les conflits majeurs autour de la gestion des ressources naturelles qui affectent la région de Dosso en général et les communautés cibles en particulier et quels sont les acteurs de ces conflits ?
2. Questions qu'on doit poser :
3. Est-ce que les conflits ont un impact sur la cohésion sociale au niveau local ? Comment ?
4. Quel est l'impact de la privatisation du marché foncier sur les conflits autour de la gestion des ressources naturelles ?
5. Quel est l'impact du changement climatique ?
6. Quel est le rôle de l'État dans les conflits ?
7. Décrivez nous une situation souhaitable à atteindre (situation de la paix) ? Comment on peut y arriver ?
8. Est-ce qu'il y a des structures qu'on peut utiliser pour transformer les conflits ?
9. Qu'est-ce qu'on doit changer au niveau local pour transformer les conflits ?
10. Quel rôle joue la population locale dans la transformation des conflits ? Qu'est-ce que la population civile peut faire pour transformer les conflits ? (Approches)
11. Quel est le rôle des femmes et des enfants ?
12. Pour la précision et concernant ce que les acteurs répondent :
13. Quels sont des acteurs inclus dans cette dynamique de conflit ?
14. Quels conflits sociaux sont liés à cette dynamique de conflit ?
15. Qu'est-ce qu'on doit changer pour régler ce/s conflit/s ?
16. Quels sont les mécanismes et dispositifs institutionnels traditionnels et nouveaux de gestion des conflits, leurs forces et leurs faiblesses ?
17. Est-ce qu'il y a des mesures qui sont en place et qui ne sont pas efficaces ? Et pourquoi ?
18. Qui est-ce qu'on doit inclure ? Recommandations sur ce qu'on doit faire pour une amélioration.
19. Au cas où les personnes interviewées peinent à répondre ou pour préciser des réponses (structure indicative, à utiliser librement) :
20. Que pensez-vous de la rareté des ressources naturelles ?
21. Les dispositions du Code Rural sont-elles efficaces ?
22. Que pensez-vous des systèmes de production agropastoraux en cours dans la zone ?
23. Quelles sont les dynamiques et relations de pouvoir entre les différents acteurs ?

24. Quel est le rôle spécifique des autorités coutumières (chefs de village ou chefs de canton) dans les conflits ?
25. Percevez-vous des relents identitaires dans l'expression des conflits ?
26. Existe-t-il selon vous des relents d'intolérance religieuse ?
27. Existe-t-il selon vous des relents d'intolérance ethnique ?
28. Existe-t-il selon vous des relents de discrimination socioprofessionnelle ?
29. Existe-t-il un impact de la pauvreté dans l'expression des conflits ?
30. Quelles sont les conséquences des conflits au niveau personnel des individus ?
31. Quelles sont les conséquences des conflits sur la cohésion du ménage, familiale, communautaire ?
32. Quelles sont vos perceptions quant à la contribution des jeunes du village, femmes ; chef du canton ; sages du village ?

Farrey



Karel



Légende:



= Facteurs clés de conflit



= Facteurs se renforçant



= Facteur de conflit central